

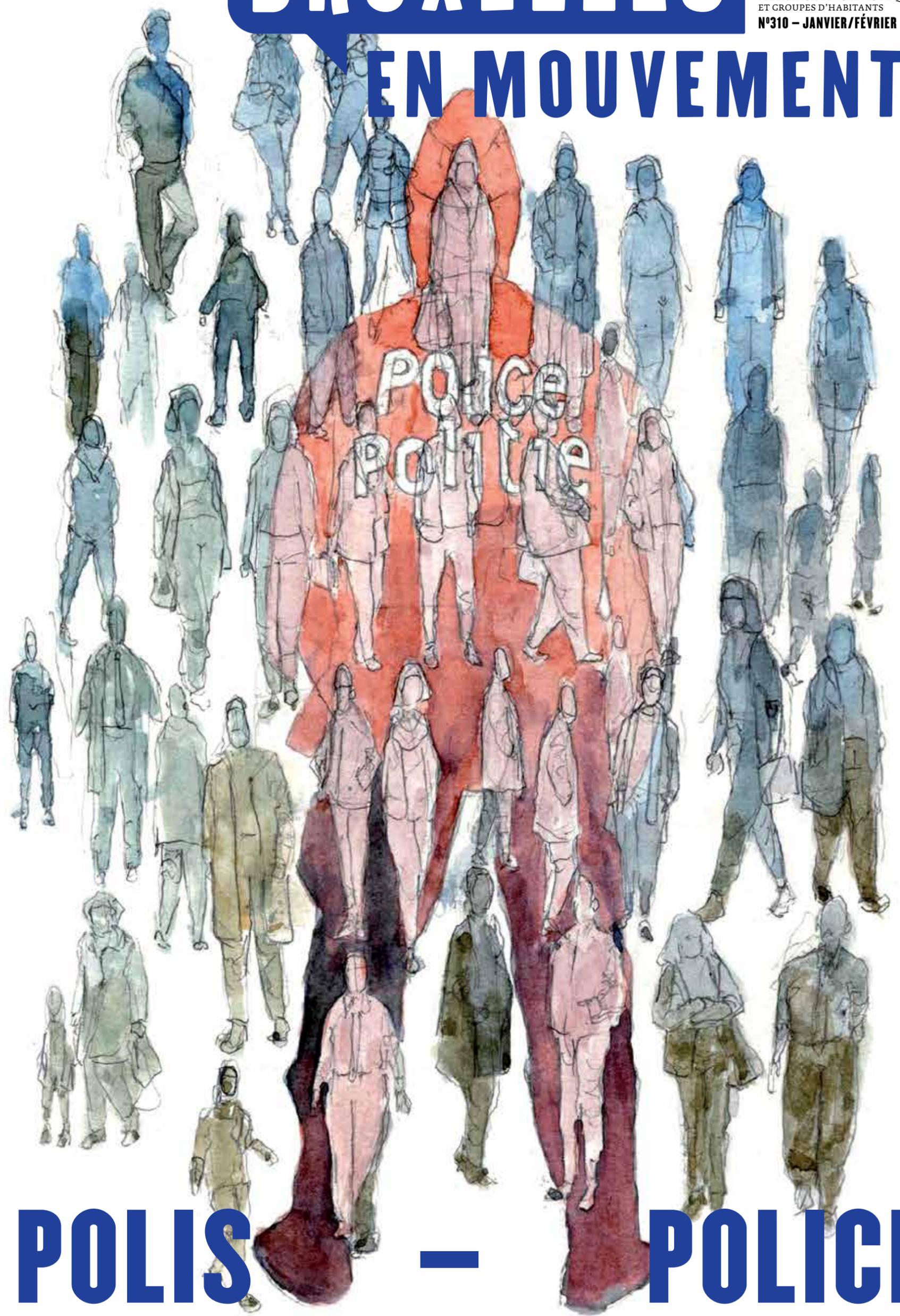
BRUXELLES

Bimestriel,
Paraît 6 fois par an
Bureau de dépôt:
Bruxelles X
P 302402

bpost
PB-PP|B-01148
BELGIE(N)-BELGIQUE

PÉRIODIQUE ÉDITÉ PAR
INTER-ENVIRONNEMENT-BRUXELLES,
FÉDÉRATION DE COMITÉS DE QUARTIER
ET GROUPES D'HABITANTS
N°310 – JANVIER/FÉVRIER 2021

EN MOUVEMENTS



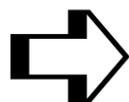
POLIS – POLICE

INTRODUCTION

LA POLICE ET LA VILLE

La police occupe désormais une place considérable dans le débat public, chose dont cette institution se serait sans doute bien passée. De dérapage en bavure, la confiance en les forces de l'ordre est mise à mal auprès d'un nombre croissant de personnes et de nombreuses voix s'élèvent aujourd'hui pour dénoncer un problème structurel et systémique. La dénonciation des « pommes pourries » ne suffit plus. À travers ce dossier, notre volonté est notamment de relier ces faits au territoire sur lequel ils se déroulent.

SARAH DE LAET & ANDREAS STATHOPOULOS, INTER-ENVIRONNEMENT BRUXELLES



Nous sommes en février 2021, nous bouclons un journal sur le lien entre la ville et la police. « Mais quel rapport avec l'environnement? », se demanderont sans doute certain·es. Pourquoi une fédération de comités et de groupes d'habitant·es comme la nôtre éditerait un numéro de sa publication sur un tel sujet? L'environnement, comme nous l'entendons chez IEB, est à la fois social, écologique, économique, politique, culturel, urbanistique... L'environnement, ce sont aussi les personnes qui y habitent, et leurs corps. Des corps marqués par une violence institutionnelle, systémique, qui semble s'amplifier. Des corps qui se déplacent dans un environnement sécurisé, contrôlé, filmé.

Lorsque nous avons commencé ce projet, Adil était décédé quelques mois plus tôt, et nous venions d'assister à l'action violente de la police à la fin de la manifestation du 13 septembre organisée par la Santé en lutte. Cela prend du temps de faire un journal, le temps qu'Ibrahima et Ylies meurent eux aussi, et que d'autres manifestations aient lieu et soient elles aussi réprimées. La question que nous nous sommes posée et que nous avons posée aux personnes qui ont collaboré à ce *Bruxelles en mouvements* pourrait être naïvement résumée comme telle: « Que fait la police en ville? Que fait la police à la ville? »

Ce numéro s'appuie sur des apports extérieurs à IEB, des personnes dont les actions et les questionnements voisinent les nôtres et se complètent.

« Que fait la police en ville? Que fait la police à la ville? »

BRUXELLES, VILLE POLICÉE

Une grande partie des articles que nous vous proposons s'intéresse particulièrement aux quartiers populaires de Bruxelles. Des espaces dans lesquels les actions de la police, et la surveillance en général, révèlent un classisme, un racisme et un sexisme structurels.

À Cureghem, après les émeutes des années 1990, la vision de quartiers populaires dangereux – *devant être tenus* – s'est traduite par la mise en place de politiques policières répressives et de politiques urbanistiques qui *de facto* visent et s'exercent aux dépens des jeunes issus des milieux populaires. Lire p. 4-7

À quelques kilomètres de là, à Saint-Gilles, Latifa du Collectif des madres nous fait prendre conscience des impacts psychologiques et sociaux de ces politiques et comportements policiers. Lire p. 8-9

Le rôle de la police, dans une ville comme Bruxelles, dans un centre-ville touristique et des quartiers en gentrification, c'est aussi faire respecter une *impression* d'ordre, de garantir une certaine paix aux nouveaux habitant·es et de nouveaux usages avec lesquels la présence de sans-abri, mais aussi des sans-papiers, colle mal. Pour dégager ces indésirables, les règlements mis en œuvre à l'ère Covid semblent particulièrement utiles. Une habitante qui a pris la défense d'un sans-abri raconte l'absurde machine judiciaire dans laquelle elle se trouve désormais. Lire p. 10 & 11

En dépit du droit de manifester, la police s'assure également que les événements dans l'espace public se déroulent en toute sécurité, selon le principe de « Gestion négociée de l'espace public ».

Ce principe et ses implications ont fait l'objet d'un travail académique ici vulgarisé. Lire p. 12-13

Pour diverses raisons, certain·es refusent de jouer le jeu de la manifestation déclarée, ce fut le cas cet été à Saint-Gilles à la suite d'une violente agression sexiste sur deux jeunes femmes. Le Collectif.e.f 8 maars revient sur cet événement, ainsi que sur le sexisme inhérent au maintien d'un ordre, sexiste lui aussi. Lire p. 14-16

Dans l'urbanisme aussi le policiage se déploie: sur les places, sur les murs, dans les réverbères... les technologies de la surveillance et l'intégration des conceptions sécuritaires dans l'espace public s'inscrivent dans nos villes jusque dans les moindres détails. La police, main dans la main avec la technopolice... Lire p. 18-19 & 20-22

Retour à Cureghem, près du parc de la Rosée, à deux pas des bureaux d'IEB. C'est sur le témoignage de travailleur·euses sociaux qui connaissaient bien Ibrahima que s'achève ce numéro de *Bruxelles en mouvements*. Ils resituent dans leur quotidien professionnel ce deux poids-deux mesures auquel il et elle font face au quotidien. De l'arbitraire, une collection de petites et grandes agressions qui rappellent à certain·es que la ville n'est pas pour eux. Lire p. 23

Les violences policières existent depuis longtemps, elles semblent désormais s'inviter aussi dans la vie des personnes blanches et issues de la classe moyenne qui sont ainsi amenées à découvrir ce que les habitant·es des quartiers populaires subissent depuis longtemps.

MAINTENIR LE (DÉS)ORDRE

Nous aurions pu traiter encore de nombreux sujets au sein de ce journal, qui n'est en rien exhaustif, simplement notre pierre à l'édifice d'un travail critique dans lequel d'autres sont engagé·es de tout cœur et de tout corps, une manière de tisser des liens entre différentes pratiques.

Tous ces sujets nous auraient probablement renvoyés à ce constat: la police maintient l'ordre existant, son action est à l'image de celui-ci. En corollaire, la répression vise les manifestations des « problèmes sociaux », pas leur cause. À l'ère du néolibéralisme, d'un accroissement de la pauvreté et d'une réduction continue des redistributions sociales (sous forme de services publics notamment), il n'y a sans doute rien d'étonnant à les voir se multiplier. ♦

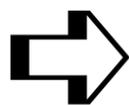


LES HABITANTS DE CUREGHEM CONFINÉS

ENTRE POLITIQUES SÉCURITAIRES, REVITALISATION URBAINE ET CIBLAGES POLICIERS

Le 10 avril 2020, Adil, un adolescent de Cureghem perd la vie à la suite d'une course-poursuite avec un véhicule de police qui le percute. Il est évident que le lieu du drame n'est pas anodin et que les mêmes faits n'auraient probablement pas eu la même issue tragique s'ils s'étaient déroulés sur le territoire d'une commune aisée de la seconde couronne bruxelloise. Retour sur des politiques qui ciblent des quartiers au détriment de leurs populations.

MURIEL SACCO, ULB-GERME, & CLAIRE SCOHIER, IEB



Ce drame nous interpelle d'autant plus qu'il survient vingt-trois ans après une situation similaire dans le quartier et que des explications similaires sont mobilisées pour les expliquer, montrant ainsi que les leçons du décès de ces jeunes n'ont pas réellement été tirées tant du côté policier que du côté politique.

ENDIGUER L'INSÉCURITÉ, MAIS PAS LES INÉGALITÉS

Depuis trente ans, les logiques sécuritaires et les pratiques policières se superposent à des politiques d'aménagement qui ciblent des territoires dits *difficiles*, produisant par là-même plus d'inégalités sociales qu'elles n'en résorbent. Les années 1990 constituent en Région bruxelloise une période charnière où l'on assiste aux prémices du mariage entre politique de prévention sécuritaire et pratiques de rénovation urbaine : contrats de sécurité, « politique des grandes villes », contrats de quartier, développement de fonctions de proximité ou des nouvelles technologies visant à surveiller l'espace public (agents de sécurité et de prévention, îlotage policier, vidéosurveillance...). Cette approche s'inspire de la théorie de la vitre cassée (développée à New York dans les années 1980 avec une politique de tolérance zéro) : la pacification des

quartiers passe à court terme par la transformation de l'environnement physique afin que le cycle des dégradations urbaines et de l'insécurité soit endigué. Les mesures qui découlent de cette théorie de la vitre cassée désignent les habitants comme responsables des dégradations du quartier. Voir aussi p.20-22 Il s'agit dès lors de rendre le quartier plus attractif pour attirer une nouvelle population plus « civilisée ». On retrouve ce paradigme de la rénovation un peu partout en Europe, marquant le progressif réinvestissement des centres-villes en tant que lieux de résidence en les rendant plus attractifs pour les classes moyennes et hautement qualifiées¹.

Jusque-là, la politique à l'œuvre à Cureghem était celle du laisser-faire et du désinvestissement. Dans l'optique de raser une partie de ce quartier, la commune d'Anderlecht tournait le dos à ce territoire d'accueil des populations migrantes, les privant d'investissements publics et renforçant ainsi la marginalisation des habitants du quartier notamment en termes d'accès à des équipements collectifs et d'entretien des espaces publics. Bien qu'une partie des habitants ait

obtenu la nationalité belge à l'occasion de l'assouplissement des règles d'acquisition de celle-ci, il faudra attendre 2006 pour que les résidents étrangers aient accès au droit de vote lors des élections communales, ce qui aura pour effet de modifier la stratégie des partis, qui vont intégrer des candidats issus de ces quartiers ou de ces groupes sociaux sur les listes électorales. Cet état de fait explique pour partie que l'impulsion pour rénover Cureghem viendra, dans les années 1990, plus des instances fédérales et régionales que de la commune².

UN CIBLAGE DES QUARTIERS ET DES INDÉSIRABLES

Alors qu'on assiste en 1997 au premier contrat de quartier Cureghem-Rosée et à la mise en place du programme Secureghem, Saïd Charki, un habitant de Cureghem de 24 ans, est abattu le 7 novembre par la gendarmerie en plein cœur du quartier. S'ensuivent trois jours de manifestations mêlant des habitants, des associations anti-racistes, des militants. Le bourgmestre ordonne de boucler le quartier et de procéder à des arrestations massives³. Le ministre de l'Intérieur, Johan Vande Lanotte, annonce des plans musclés et une politique de tolérance zéro pour ramener la rue à la raison, confirmant l'adhésion des partis de la gauche traditionnelle aux doctrines de sécurité urbaine.

Sur la base d'un ciblage géographique, la commune se voit octroyer de gros montants pour acheter des caméras de surveillance afin de « pacifier » la rue. Ce qui permettra à la commune d'affecter 4 millions

Le ciblage des quartiers populaires met l'accent sur les conséquences plutôt que sur les causes des inégalités sociales

d'euros à des équipements sécuritaires servant à réduire en théorie les activités délictueuses. On assiste ainsi à la construction de grandes palissades métalliques, dites les palplanches, autour de la place Lemmens pour

empêcher les dealers de s'enfuir. Tout comme le quartier de la Rosée, le quartier Albert I^{er}, celui d'Adil, bénéficie d'un « mur de Berlin »

composé de plaques métalliques de 4,5 mètres de haut destinées à protéger hypothétiquement les appartements de retraités, principalement belges. La présence policière renforcée s'exerce notamment sous forme de contrôles d'identité quotidiens qui se soldent le plus souvent par une interpellation, ce qui exacerbe inévitablement le sentiment d'exclusion et de discrimination que ces jeunes vivent déjà dans le monde scolaire ou de l'emploi. Anderlecht est aussi parmi les premières communes à mettre en place un système de vidéosurveillance à Bruxelles, avec une première génération de 50 caméras installées dont beaucoup furent rapidement inutilisables⁴.

Cette focalisation des politiques sécuritaires sur certains quartiers conduit à penser que l'insécurité est le fait d'une population problématique présentant certaines origines ethniques concentrée dans ces quartiers plus qu'ailleurs. Le ciblage des quartiers populaires n'est pas neutre politiquement, il met l'accent sur les conséquences, les tensions et le délabrement, plutôt que sur les causes des inégalités sociales (transformation du marché de l'emploi, hausse des qualifications requises, discriminations raciales à l'œuvre dans l'ensemble des sphères de la société...). Les stratégies de survie incluent nécessairement un recours à la débrouille et à la marginalité.

Vingt-trois ans après la mort de Saïd Charqi, pratiquement rien n'a changé. Loin de tirer les leçons de l'histoire, forces de l'ordre, bourgmestre et ministre fédéral gèrent les suites de la mort d'Adil de la même manière. Les représentations négatives des habitants de ces quartiers sont toujours bien présentes parmi les élites, y compris à gauche, montrant l'abandon dont ces groupes sociaux font l'objet de la part des partis sociaux-démocrates⁵. Le bourgmestre d'Anderlecht, évoquant les soulèvements dans sa commune au lendemain du décès d'Adil, déclare : « Ils sont venus pour casser »⁶, alimentant ainsi le fameux mythe du « casseur » dont le seul objectif serait de détruire, peu importe la raison. Une façon de dépolitiser les modes d'expression et de criminaliser les individus.

On est passé du désinvestissement à un surinvestissement urbanistique, mais en passant toujours à côté de la question sociale.

En juin 2020, le même bourgmestre est interpellé à la suite d'une descente du ministre de l'Intérieur Pieter De Crem à Cureghem le mois précédent pour « ramener l'ordre à Anderlecht ». Le bourgmestre la justifie par la nécessité d'accroître les effectifs policiers d'une vingtaine de personnes en provenance de la police fédérale. Le 27 novembre, un rassemblement se tient, dans le calme, place du Conseil pour faire part de l'incompréhension face à la décision de non-lieu du parquet à l'égard de la police. En guise de réponse, le bourgmestre envoie, ou à tout le moins assume l'intervention de 150 officiers de police, l'usage de canons à eau et de fumigènes ainsi que l'arrestation d'environ 80 personnes sur la centaine rassemblée. Voir aussi p. 12-13

Voilà pour les réponses sécuritaires. Mais que se passe-t-il du côté des politiques sociales du quartier ?

UNE REVITALISATION EXOGÈNE

La gentrification⁷ était peu visible lors de l'introduction des politiques de rénovation dans les années 1990. Les quartiers étaient tellement délabrés que les acteurs privés ne se bousculaient pas au portillon. Ce sont bien les politiques publiques de rénovation des quartiers populaires bruxellois qui, notamment en améliorant les qualités esthétiques des espaces publics, sans chercher à cadrer le marché immobilier et la spéculation, ont attiré l'attention des investisseurs privés. Tant et si bien qu'il serait malhonnête aujourd'hui de réfuter une gentrification avérée dans plusieurs quartiers centraux de Bruxelles. Conjointement aux actions de rénovation urbaine, des politiques sécuritaires

ont contribué à réduire la présence des indésirables (sans-abri, sans-papiers, jeunes d'origine immigrée, prostitué-es...) dans ces espaces « pacifiés » et à attirer de nouveaux habitants issus des classes moyennes. Si la population précaire est toujours en place, ses conditions de vie ne s'améliorent pas ou peu. La mixité sociale est exogène et renforce la hiérarchie spatiale⁸. Par la revalorisation,

les anciens espaces centraux de relégation sont devenus des espaces convoités. Ces processus ne sont pas naturels et s'exercent parfois de façon violente, par exemple en expropriant l'existant.

Ainsi, le développement du parc de la Sennette à Cureghem dans le quartier Heyvaert, programmé dans le cadre du contrat de rénovation urbaine (CRU), mange une bonne partie du budget du contrat et nécessite l'expropriation de 23 parcelles accueillant des activités économiques qui marchent et font vivre de nombreuses personnes peu diplômées.

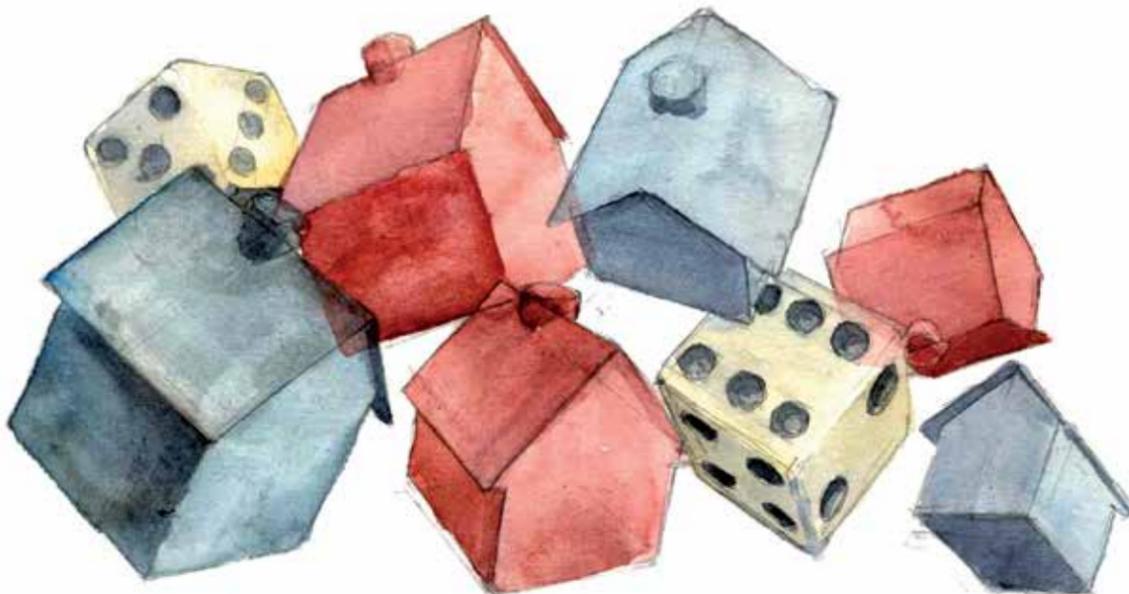
On est passé du désinvestissement à un surinvestissement urbanistique, mais en passant toujours à côté de la question sociale.

La fameuse mixité sociale produit surtout des trajectoires qui ne se croisent pas.

Depuis 2010, la commune d'Anderlecht s'investit plus activement au côté de la Région dans les politiques de revitalisation, lesquelles sont devenues *in fine* plus efficaces que les politiques sécuritaires et de tolérance

zéro (même si celles-ci n'ont pas disparu) pour éjecter les plus précaires de leur lieu de vie sans pour autant éradiquer la pauvreté. Menées au nom de la mixité sociale, elles provoquent essentiellement l'éviction de celles et ceux qui ne parviennent plus à payer un loyer qui ne cesse d'augmenter. L'Observatoire des loyers 2016 montrait que c'est dans les quartiers centraux que les loyers ont augmenté le plus rapidement, dans l'espace dit de Développement renforcé du logement et de la rénovation (EDRLR) qui bénéficie d'une dynamique de rénovation impulsée par les pouvoirs publics. L'Observatoire constate que l'amélioration de la qualité des logements s'accompagne d'une réduction de leur taille et d'une augmentation des loyers qui laissent les familles nombreuses à la rue ou priées de quitter Bruxelles. Les demandes, martelées depuis de nombreuses années par les habitants et associations du quartier dans le cadre des différents projets de planification, pour des logements accessibles et des équipements correspondant à des besoins sociaux collectivement partagés (accueil de la petite enfance, écoles de devoir, aide médicale urgente, déchetterie...) ne sont nullement rencontrées dans les programmes prévus par les divers dispositifs urbanistiques en cours.

Le dernier de ces dispositifs en cours d'adoption est le Plan d'aménagement directeur (PAD) Heyvaert, lequel envisage la construction d'environ 1800 logements supplémentaires dans le quartier. Un travail de cartographie à partir de la liste des candidats locataires de l'AI-SAC (Agence immobilière sociale de Cureghem) montre qu'il y a effectivement une demande très importante dans le quartier pour des logements mais pas pour n'importe quel type de logement : pour des logements bon marché. En effet, si les loyers sont 20% moins cher que la moyenne de la Région bruxelloise, le quartier ne compte que 2% de logements sociaux. Alors que les pouvoirs publics envisagent d'y acquérir plusieurs parcelles, le PAD ne prévoit aucune règle pour leur imposer un pourcentage de logements sociaux, tant et si bien qu'il pourrait s'agir essentiellement de logements acquisitifs produits par Citydev, à l'instar des centaines de logements qui ont fleuri à Cureghem sur les quinze dernières années⁹, lesquels sont bien souvent inaccessibles pour des bourses faibles qui ne peuvent accéder à l'emprunt. Or, avant même que le quartier se densifie en nouveaux logements, les études font part d'un déficit de places dans les écoles fondamentales du quartier¹⁰. La situation est encore plus critique au niveau de l'offre en crèches : « Alors que le nombre total de places en milieu d'accueil par enfant est de 0,36 pour la moyenne régionale, le quartier de Cureghem-Rosée n'offre que 0,06 place par enfant ». Cette ➤



carence en équipements collectifs faisait clairement partie des préoccupations émises par les habitants et les acteurs associatifs lors des ateliers préalables à l'élaboration du PAD.

La situation n'est pas plus enviable pour les équipements culturels et sportifs. Le diagnostic du CRU Heyvaert pointait déjà des carences importantes en équipements dans le quartier : « le quartier Heyvaert et les abords des Abattoirs sont bien plus pauvres en aménagements ludiques » que ne l'est le territoire situé au nord. Les auteurs constataient qu'au cœur du quartier Heyvaert, « un vide d'équipements sportifs est notable ». Or le manque de moyens n'est pas seul en cause puisque de 2000 à 2018 la commune a bénéficié d'un financement conséquent dans le cadre de la « Politique des grandes villes » avec pour objectif notamment de remédier au manque d'infrastructures sportives dans le quartier de Cureghem¹¹. Or rien dans le PAD ne garantit la réalisation de ce type d'équipements malgré l'accroissement conséquent du nombre de logements annoncés. Il est vrai que les populations visées par ces politiques de revitalisation sont plus mobiles et choisissent rarement les infrastructures collectives des quartiers populaires où elles atterrissent, préférant les choisir en fonction de leur réputation ou de leur localisation sur les trajets entre le domicile et le travail, signe que la fameuse mixité sociale produit surtout des trajectoires qui ne se croisent pas¹².

L'INSÉCURITÉ DE L'EXISTENCE

Souvent désigné comme un ghetto, Cureghem se caractérise pourtant par son hétérogénéité (plus de cent vingt nationalités). Par contre, il est vrai que la diversité de ces quartiers peut être un facteur explicatif des tensions sociales et des incidents qui s'y déclenchent, puisqu'elle met en contact et en compétition des populations qui se différencient fortement non pas tant sous l'angle ethnique ou culturel que sur le plan de leur trajectoire sociale (ascendante ou descendante, rapide ou bloquée), de leur mode d'appropriation de l'espace et des ressources collectives et de leur capacité de mobilisation. Le manque d'équipements collectifs dans le quartier, notamment d'espaces verts, peut devenir un facteur de tension.

Ainsi, les dernières années, le parc de la Rosée a été surinvesti par les habitants et les derniers arrivés, la population syrienne, est montrée du doigt comme confisquant l'espace à son profit. L'ennemi devient le voisin alors que ce sont les carences des politiques menées qui mettent les habitants en concurrence sur des espaces restreints. On monte les populations migrantes les unes contre les autres, et les classes sociales les unes contre les autres, alors que si les besoins étaient rencontrés, elles ne chercheraient pas de bouc-émissaire.

L'ennemi devient le voisin alors que ce sont les carences des politiques menées qui mettent les habitants en concurrence sur des espaces restreints.

Vouloir résoudre les problèmes sociaux en croyant les canaliser dans des formes urbaines sécuritaires est voué à l'échec en l'absence d'un questionnement plus profond sur ce qui est à l'origine des demandes de sécurité, souvent liées à l'insécurité de l'existence. Si les lieux ont véritablement changé et que les images de délabrement d'antan ont disparu, les conditions de vie de nombreux habitants restent « confinées ». En effet, dans ces quartiers, l'impression d'enfermement précède le confinement, qui n'a fait qu'accentuer un phénomène préexistant de ségrégation socio-spatiale. Cette dernière se caractérise par l'exiguïté et l'inconfort des habitations, la promiscuité liée à la densité de l'habitat, le manque d'espaces verts et publics au regard du nombre d'habitants ou encore le manque de ressources financières pour accéder à certaines aménités. En contraignant les habitants à rester chez eux et en limitant davantage encore l'accès à l'espace public, le confinement lié à la pandémie a encore renforcé la pénibilité des conditions de vie dans un espace déjà inadapte¹³.

PRATIQUES POLICIÈRES EN MILIEUX CONFINÉS Voir aussi p. 8-9

Aux conditions matérielles qui rendent la vie dans ces quartiers difficile et peu attractive, il faut ajouter la surveillance policière et les contrôles fréquents auxquels est soumise la population¹⁴. Si la sécurité est devenue ces dernières décennies une modalité fondamentale de production de l'espace urbain contemporain, les pratiques policières, notamment au travers des contrôles d'identité, contribuent à configurer l'espace de vie¹⁵.

Déjà en temps normal, les jeunes ressentent en particulier une difficulté à se mouvoir en dehors de leur quartier en raison de la méfiance qui pèse sur eux et de la stigmatisation. Voir aussi p. 8-9 Rappelons que c'est dans ce quartier que les deux policières récemment épinglées par une vidéo circulaient à bord de leur véhicule en tenant publiquement des propos foncièrement racistes tels que « Lemmens, tous des macaques ». Ils sont ainsi soumis à des formes d'assignation spatiale¹⁶. Celle-ci est fortement intériorisée, au point que certains jeunes ne sortent pas de leur quartier.

Certains ne savent pas se rendre à la Bourse, située pourtant à quelques centaines de mètres du quartier¹⁷.

Au sujet de la mobilisation des jeunes de Cureghem, un éducateur constate que les jeunes de la place Lemmens se sont peu mobilisés au moment du décès d'Adil contre les violences policières car Adil vivait selon eux dans un autre quartier : « On appelle cela Cureghem, mais Cureghem, ça n'existe pas pour nous. Il y a Lemmens, Clemenceau, Goujons, c'est beaucoup plus vaste que ça. Quand je te parlais de la mort d'Adil, les jeunes se sentaient concernés, mais Adil, il n'était pas de leur quartier, il est de là-bas. Tu as l'axe à Clemenceau, la rue devant l'Abattoir. Cet axe, c'est la frontière, c'est une frontière. » Il y a ainsi une forme de rétrécissement de l'espace du quartier dans leur représentation. Ils sont en outre contraints dans leur mobilité et dans leur présence au sein des espaces publics de leur quartier par les contrôles d'identité réguliers, qui rendent leur présence illégitime et problématique.

Avec le confinement, la présence policière et les dispositifs de dissuasion ont été renforcés. Les interventions ont été plus nombreuses dans certains quartiers que dans d'autres, ce qui renforce le vécu d'une surveillance policière sélective Voir aussi p. 10-11. Selon l'enquête réalisée par la Ligue des droits humains, plus de 70 % des abus dénoncés dans le cadre de contrôles policiers durant le confinement ont eu lieu dans les quartiers du croissant pauvre de Bruxelles, dont 15 % à Cureghem¹⁸.

UN CONTRÔLE SÉLECTIF QUI SUSCITE LA PEUR

La comparaison des témoignages des jeunes des années 1990 et des jeunes d'aujourd'hui est frappante par la similarité des descriptions des interactions entre les jeunes et les policiers dans ces quartiers. Les contrôles au faciès et le profilage ethnique, la familiarité avec laquelle les jeunes sont abordés par les policiers, l'usage excessif de la force ou encore le manque de respect des droits civiques des jeunes sont quelques-unes des expériences vécues de façon régulière par ces jeunes. En une vingtaine d'années, les pratiques policières ne semblent pas avoir évolué. Les réactions politiques sont d'ailleurs assez faibles lorsqu'il s'agit de dénoncer ces violences.

Pourtant, les connaissances scientifiques sur ces quartiers sont désormais disponibles en grand nombre, notamment grâce aux financements régionaux. Elles attestent du contexte difficile dans lequel ces jeunes vivent et de leur rapport délicat à l'autorité et aux institutions sociales résultant de leur expérience scolaire, du racisme et du blocage de l'ascenseur social. Elles ont également démontré les effets délétères des démêlés avec la police sur leurs trajectoires. Cette inertie des pratiques et leur absence de prise en compte des besoins des habitants démontrent une stratégie qui construit une citoyenneté de second ordre. Si les émeutes affolent les médias, ceux-ci occultent la peur bien réelle que suscitent les pratiques policières chez les jeunes. Leurs rapports quotidiens aux forces de police sont en réalité remplis de crainte comme le rapporte ce témoignage d'un jeune du quartier : « Et quand on demande pourquoi on nous contrôle, on nous dit outrage. Nous, on demande juste le pourquoi. Soit, si tu parles, ils vont hausser le ton, soit tu ramasses. » Un autre jeune répond : « Ça on n'ose pas demander. » Ces rapports quotidiens et la lourdeur économique des amendes infligées pour des populations précarisées permettent de comprendre la rationalité de comportements de fuite à la vue des forces de l'ordre.

70 % des abus dénoncés dans le cadre de contrôles policiers durant le confinement ont eu lieu dans les quartiers du croissant pauvre de Bruxelles, dont 15 % à Cureghem.

LE LEURRE DE LA PROXIMITÉ

Lorsque les troubles et la colère traversent la vie de quartiers tels que Cureghem, ce sont les forces de police qui sont déployées en premier. Les élus se tiennent souvent à l'écart, ce qui confirme le déni dont ces jeunes font l'objet. Une telle réponse politique montre le gouffre entre la classe politique locale et la population. Même si l'échelon communal est censé être vecteur de proximité, les relations quotidiennes avec ces populations ont été déléguées de facto de longue date aux acteurs associatifs et à la police. L'accès aux élus est difficile pour ces populations, même au niveau communal. Accompagnées d'une rhétorique de valorisation du local, ces politiques publiques ciblant les quartiers n'ont pas construit ou restauré la proximité dans ces espaces locaux.

Il est possible que ces politiques publiques n'aient pas forcément été mises en œuvre avec des objectifs convergents ou très clairement définis mais leur commodité, par un opportunisme de situation, a justifié leur prolongation. Leur convergence s'est construite par la pratique, sans autre questionnement. Certaines prises de conscience se font toutefois jour aujourd'hui. Ainsi, dans son accord de majorité 2018-2024, la commune d'Anderlecht a prévu d'« éviter les contrôles d'identité intempestifs et de désigner un référent anti-discrimination au sein de la zone de police pour permettre à toute victime d'actes discriminatoires de porter plainte ». De telles mesures vont évidemment dans le bon sens mais semblent rester pour le moment à l'état de vœux pieux au vu des derniers événements et des prises de position publiques de la commune. Il est vrai que celle-ci est loin d'avoir tous les leviers du changement dans les mains et que la gouvernance de la police fédérale reste très défaillante. Les modes de fonctionnement de l'institution policière ne valorisent pas forcément la proximité dans l'attribution des postes et promotions. Le jeune Adil a trouvé la mort à la suite d'une intervention de deux agents du « koban Virtus », la police

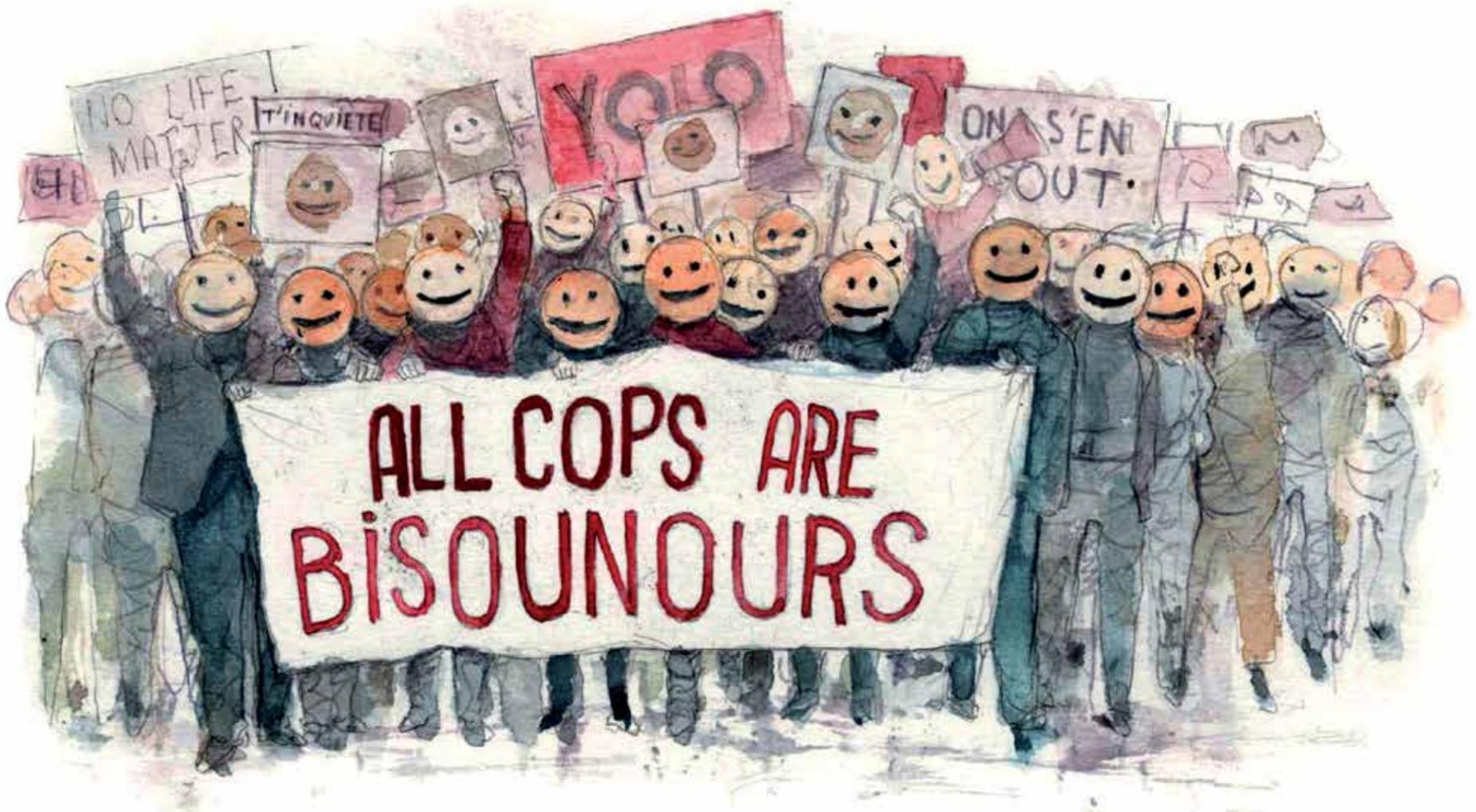
de proximité d'Anderlecht. Dans les faits, les effectifs de ces unités de police dites « de proximité » sont composés de policiers provinciaux attirés à Bruxelles par des primes. Or l'étude de Sarah Van Praet sur la sélectivité policière¹⁹ montre qu'une bonne connaissance du quartier améliore les relations entre la police et les habitants. Par ailleurs, diverses études mettent en lumière que les formations de la police sur les matières sociales et les questions de discrimination ethnique ne sont pas mises en place ou se donnent face à des chaises vides²⁰.

Néanmoins, la commune dispose d'un certain nombre de leviers en matière d'aménagement du territoire. Or elle les utilise aujourd'hui, avec le soutien de la Région, essentiellement au profit de la revitalisation de ces quartiers populaires, et ce, au nom d'une mixité sociale non redistributive qui laisse sur le carreau de nombreux habitant·es dont une jeunesse stigmatisée avec une ligne d'horizon obstruée. Ils ont bien besoin d'un plan d'investissement dans les politiques sociales que d'une revitalisation de façade à coup de contrôles d'identité! ♦

1. P. LE GALÈS, *Le Retour des villes européennes. Sociétés urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance*, Paris, Presses de Sciences po, 2003.
2. Sur cette évolution, lire M. SACCO, « Cureghem : de la démolition à la revitalisation », *Brusselsstudies*, n° 43, 25 octobre 2010.
3. A. PREGNOLATO, « Les rébellions à Cureghem. Une contestation des discriminations et des violences des forces de l'ordre », in *La Mauvaise Herbe* « Cureghem Criminelle », UPA, pp. 14-21.
4. C. DEBAILLEUL et P. DE KEERSMAECKER, *Towards the panoptic city*, 4cities Euromaster in urban studies, 2014, p.60.
5. G. PINSON, *Gouverner la ville par projet. Urbanisme et gouvernance dans les villes européennes*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.
6. « Le bourgmestre d'Anderlecht condamne ceux qui ont attaqué les policiers: 'Ils sont venus pour casser' », in *Le Soir*, 11 avril 2020.
7. On peut résumer la gentrification comme un processus d'éviction des classes populaires de

certaines quartiers des centres urbains faisant suite à des politiques publiques et privées de mixité sociale et de rénovation de ces quartiers.

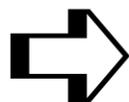
8. A. GERMAIN et PH. ESTÈBE, « Présentation: Le territoire, instrument providentiel de l'État social », in *Lien social et politiques-RIAC*, 2004, n° 52, pp. 5-10.
9. Lire à ce sujet C. SCOHIER, « Le mirage des logements sociaux à Cureghem », <https://www.ieb.be/Le-mirage-des-logements-sociaux-a-Cureghem>, mars 2017.
10. Voir le « Rapport sur les incidences environnementales du PAD Heyvaert », mai 2019, p. 105.
11. Voir le procès-verbal du conseil communal d'Anderlecht du 25 juin 2020.
12. Lire E. LENEL, « Vivre au milieu des voitures. Ressorts et tensions socio-spatiales d'une alliance de propriétaires pour un quartier habitable », in *Uzance*, vol. 4, 2015.
13. M. SACCO, *Pratiques policières et réactions communales*, 15 mai 2020.
14. V. MATHIEU et al., *Vers une image chiffrée de la délinquance enregistrée des jeunes en Région de Bruxelles-Capitale*, 2015.
15. M. GERMES, « Sécurité et production de l'espace urbain », in *Villes contestées*, 2014, p. 200.
16. P. DEVLEESCHOUWER, « Attachement au local et ancrage territorial, un prisme trop restreint pour comprendre le rapport à la ville des jeunes bruxellois », in *Bruxelles, ville mosaïque*, PUB, 2015.
17. M. DE KOKER, *Venons-en aux faits. Historiettes de nos quartiers*, Bruxelles, 2018.
18. « Abus policiers et confinement », in *Rapport Police Watch 2020*, p. 11.
19. S. VAN PRAET, *Identifier et affronter des problèmes et abus dans la sélectivité policière*, INCC, juillet 2020, p. 61.
20. Lire notamment M. VANDEMEULEBROUCKE, « La formation contre les préjugés au sein de la police? Juste un Dafalgan », in *Alter Écho*, novembre 2020, n° 488.



S'APPROPRIER LES QUARTIERS DE FAÇON POLITIQUE

Rencontre avec Latifa Elmcabeni du Collectif des madres. Ce groupe de femmes se mobilise contre les violences policières subies par les jeunes – essentiellement d'origine immigrée – à Saint-Gilles.

SARAH DE LAET, INTER-ENVIRONNEMENT BRUXELLES



Je rejoins Latifa en bas de la Porte de Hal. On se connaît un peu, au travers d'un film collectif qu'elle a coréalisé et pour lequel j'étais intervenue comme «personne ressource» pour parler de gentrification et de géographie sociale. Cette fois-ci, on inverse le rapport. C'est moi qui viens la trouver, pour qu'elle me raconte, qu'elle m'apprenne.

Nous marchons vers le parvis. En déambulant, nous commentons les nouveaux cafés et commerces. «Si je n'étais pas propriétaire, ça fait longtemps que j'aurais dû quitter saint-Gilles.» Tout a tellement changé en effet. C'est ce que montre leur film, *Places Nettes*¹. Après avoir parlé un peu en marchant, on s'assoit et on entre dans le vif du sujet. «Ça me fait plaisir de te voir, mais de quoi tu voulais me parler?»

REJET ET VIOLENCE AU QUOTIDIEN

Je lui explique que nous préparons un numéro du journal sur le lien Ville-Police et mon envie qu'une interview de quelqu'une du Collectif des madres y ait sa place. «Ah oui, le lien il est évident si tu veux, parce que c'est un système, que tout semble faire système pour discriminer une partie de la population, et ça a lieu ici en rue, en ville.»

« Il s'agit de faire comprendre pourquoi les jeunes courent quand ils voient la police arriver. »

Latifa me raconte la création du collectif. «En 2017 on a créé le Collectif des madres pour parler et lutter contre les discriminations. À l'école, sur le marché du logement, au travail, etc. Puis, on s'est rendu compte qu'une partie de cette discrimination prenait comme origine la lutte contre la délinquance. Et très vite, on a entendu parler des violences policières. Mais on ne s'attend pas à cela, pas comme ça.»

Elle poursuit : «C'est choquant, mais en fait, des gamins dès 12-13 ans sont violentés par la police à Saint-Gilles. Ce sont des violences physiques, mais aussi des violences psychologiques. Ça peut aller très loin, et l'impact psychologique, les traumatismes, on n'en parle pas du tout. Alors que ça laisse des séquelles graves, et que ça participe à ce que les gamins sortent du système scolaire, se sentent non désirés.»

Dès le début de cette discussion, Latifa insiste, elle aimerait que j'arrive à faire passer l'intensité et la gravité de ce qui se joue à travers ces contrôles policiers : la majorité de la

population n'a pas idée de ce qui est subi, quotidiennement, et des préjudices que cela engendre. «Il s'agit de faire comprendre pourquoi les jeunes courent quand ils voient la police arriver.» On aurait en effet tendance à penser qu'il n'y a pas de fumée

sans feu. Que, s'ils courent, c'est qu'ils ont forcément quelque chose à se reprocher. Et que si les policiers les poursuivent et que cette poursuite tourne mal... Eh bien, ils n'avaient qu'à pas courir.

Latifa m'explique patiemment, me dessine un quotidien en rue teinté de violence et de mépris, et de la peur que tout cela génère. «Tu comprends, les jeunes ils courent parce qu'ils ont peur de la police, ils ont peur de se faire frapper, de passer la nuit au poste et de s'y faire tabasser, ils ont peur de mourir, même après un contrôle d'identité².»

Ces contrôles, ils n'ont pas lieu au hasard, ils sont ciblés : «Tu sais, les contrôles ne sont pas réalisés sur tous les jeunes, mais sur les jeunes issus de l'immigration. Ils le savent, ils le voient. Puis il y a les contrôles, mais il y a également les insultes : "t'es encore là toi ? Mais ta place c'est en IPPJ/en hôpital psychiatrique", "tu peux pas courir, évidemment, t'es trop gros", "t'es en rue parce que t'es trop con pour aller à l'école", "tu finiras en prison". Ces phrases, elles sont dites à des gamins de 14 ans.»

L'école est également excluante, rien de neuf. Le système scolaire vient entériner les inégalités sociales, valorise le capital culturel de certain-es, et pas des autres³. In fine, les jeunes issus de l'immigration et leurs parents font face à des institutions publiques qui toutes les dénigrent et rejettent. Comment vivre ce rejet autrement que comme un rejet par la société dans son ensemble ?

«Ce qui est marquant aussi avec les violences policières, c'est qu'elles ont lieu dans l'espace public. Le message qui est envoyé est le suivant : "Tu vis dans une ville dans laquelle tu peux te faire dénigrer en rue, par l'institution qui est censée protéger les citoyen-nés." Ce que renvoient ces policiers, c'est une conception générale de comment on est perçus dans la société. [...]

Par exemple, si un gamin d'origine marocaine est pris en rue à fumer du cannabis, c'est de "deal" qu'il va être suspecté. Tu comprends ? On ne peut pas être "comme tout le monde", on ne peut pas être consommateur, on est d'office "criminel". [...]. Parce que, tu vois, c'est pas une question de policier, mais de racisme institutionnel, c'est une question politique.»

À Saint-Gilles, depuis 2012, la brigade UNEUS (pour Union pour un environnement urbain sécurisé) a été mise en place. Voir encadré UNEUS⁷ p.15 Censée recréer une police de quartier et de proximité, elle n'a fait qu'aggraver le problème.

« On investit des millions dans la répression, IPPJ, caméras, police, etc. Mais rien ou si peu n'est fait dans la prévention. »

Avec le rapporteur des Nations unies sur les droits de l'enfant, le Collectif des madres a réalisé un rapport édifiant sur les violences policières subies par les jeunes de Saint-Gilles, et spécifiquement du bas de Saint-Gilles⁴. Une première interpellation communale a eu lieu sur base de ce rapport, en 2018. J'y étais. Je me souviens

du mépris incroyable avec lequel les membres du collectif ont été traités, de la violence de classe qu'elles ont subie. Des ricanements et du déni. Latifa aussi s'en souvient. Mais, lors de la troisième interpellation, nous étions plus de 300 personnes devant la commune. Blanches pour la plupart, mais c'est un début.

Après cette énième action, en 2020, plusieurs décisions ont été entérinées par la commune concernant la brigade UNEUS : une évaluation sera réalisée, leur formation sera revue, et un contrôle démocratique devrait être mis en place. Mais plus essentiellement, ce jour-là, l'existence des violences policières a été reconnue. C'était l'évidence même pour le collectif, mais désormais c'est officiel.

C'EST TOUT UN SYSTÈME QUI DOIT CHANGER

Pour autant, Latifa ne place pas tous ses espoirs dans ces actions, il s'agit de moments de publicité, d'événements. Pour le Collectif des madres, c'est tout un système qui doit changer : depuis l'image que la société se fait des jeunes issus de l'immigration, à la politique de la ville, en passant par la question de la prévention.

« On investit des millions dans la répression, IPPJ, caméras, police, etc. Mais rien ou si peu n'est fait dans la prévention. Dans les quartiers populaires, les maisons de jeunes pour la plupart font de l'occupation, sans s'intéresser aux désirs des jeunes. Il y a une idée de ce qu'ils veulent qui est plaquée sur eux : on ne leur demande pas s'ils ont envie de faire du théâtre ou de la cuisine. On va faire du sport. [...] »

Puis, dans de nombreuses situations, ce qu'il faut également, c'est un suivi psychologique : il s'agit de gérer la haine et la colère. [...] Si tu es rejeté par l'école, que tes parents croient les institutions scolaire et policière, que tu n'as aucune perspective, et que tu t'es fait humilier par la police, tu as de la colère. Ensuite, c'est difficile d'aller vers autre chose que la délinquance. Les causes sont sociales, elles nous concernent tous et toutes. »

Je lui demande pourquoi commencer à Saint-Gilles puisque le problème est global, elle me répond que c'est un début, et qu'il s'agit d'une échelle sur laquelle on peut agir. « Pour moi il faut s'approprier les quartiers de façon politique, développer notre pouvoir de lutter ensemble, sans se diviser. [...] Ça passe par plein de choses : aller voir les gens qui ne subissent pas de discrimination et leur expliquer ce qui se passe qu'ils ne voient pas. Aller voir les écoles, et les sensibiliser aux questions de traumatismes qui peuvent être vécus par les jeunes en rue. Amener les parents à parler avec leurs enfants, et à les croire. Du côté des jeunes, il faut aussi leur faire connaître leurs droits ⁵. »

Puis il ne faut pas oublier que le pouvoir c'est nous, que si on se met ensemble pour se défendre, quelle que soit notre origine, on gagnera. [...]

Saint-Gilles, c'est aussi une commune qui a beaucoup changé. Moi, par exemple, si je suis encore à Saint-Gilles c'est parce qu'on a acheté une maison dans les années 90. On l'a achetée 100 000 euros. Maintenant elle en vaut 700 000... Qui peut payer cela ? Qui peut payer un loyer de 1 000 euros ? Pas un ouvrier. Donc c'est une commune dans laquelle petit à petit on se sent et on est rejeté. De fait, une certaine population est exclue. Les places sont rénovées, des caméras sont installées. Les commerces qui s'ouvrent ne sont pas pour nous, les loyers augmentent. Et puis, en plus de cela, sur les jeunes tu as la répression policière.

« C'est une commune dans laquelle petit à petit on se sent et on est rejeté. De fait, une certaine population est exclue ».



Cette répression, elle te dit aussi ceci : « Ton fils a pris une claque, mais rien n'aura lieu ensuite. » Regarde les meurtres d'Adil et de Medhi, il n'y aura pas de justice. C'est ça le problème, il n'y a pas de justice pour une partie de la population... Comment veux-tu qu'on soit une seule société ? »

À plusieurs reprises dans notre discussion, Latifa mentionne les amendes, elles s'accumulent et grèvent le budget des familles. Les nouvelles règles liées aux confinements et au couvre-feu semblent avoir de graves répercussions financières. Et pour cause, ce qu'elles permettent de réprimer ce sont justement certains usages de l'espace public, pratiquement à la discrétion des policiers ⁶, et touchant de fait différemment les personnes selon qu'elles ont ou non le choix de réaliser ces usages dans le privé. Voir p. 10

QUELQUES MOTS, AVANT DE SE QUITTER

« – Tu sais, moi je parle de violence policière, mais je pourrais parler de logement, d'école, de santé, de travail. Tout ça c'est la même chose. »

– Oui, c'est un système, moi je suis sur les questions de logements, ça me semble aussi être une priorité.

– Tout est prioritaire, mais on ne peut pas tout faire. Ce qu'on peut faire, c'est se soutenir, être là quand les un-es et les autres en ont besoin. Tu viens à nos interpellations, je viens à ta manifestation.

– Et à la fin, on gagne ?

– D'accord. » ♦

1. *Places nettes* est un film réalisé dans le cadre des « Ateliers Urbains » du Centre Vidéo de Bruxelles, par J. BENI, P. CORBISIER, X. DUPONT, L. ELMCABENI, N. ELMCABENI, M. GIRAULT et J. VARD.

2. Depuis cette rencontre, deux personnes, Ibrahima et Ilyes, sont décédées dans un commissariat après une interpellation de la police.

3. J. GIRÈS et F. GHESQUIÈRE, *L'école en Belgique renforce les inégalités*, à lire sur inegalites.be.

4. Le bas de Saint-Gilles étant encore tendanciellement plus pauvre en moyenne que le haut. Voir le monitoring des quartiers [<https://monitoringdesquartiers.brussels/>].

5. Le collectif collabore à cette fin avec la Ligue des droits humains.

6. Difficile de trouver une information fiable sur la répartition des amendes à l'intérieur de Bruxelles. Mais on se souviendra qu'en France, la Seine-Saint-Denis, particulièrement populaire, comptabilisa au premier jour du confinement 10% de toutes les amendes délivrées dans l'Hexagone. Nous attendons que la Région délivre des statistiques consolidées par lieu de résidence des incriminés, à l'échelle du quartier.

PASSER LE BALAI

UNE AUTRE TÂCHE DE LA POLICE

Les personnes sans-abri sont tour à tour confronté-es à la prévention ou à la répression, accompagnés-es ou chassés-es... Mais toujours à la rue.¹

PAULINE FÉRON & SARAH DE LAET, INTER-ENVIRONNEMENT BRUXELLES



Chassés de la Bourse et de son joli piétonnier, de nombreux SDF vivant dans les rues du centre-ville se retrouvent désormais dans le quartier Chicago, juste derrière la place Sainte-Catherine. Durant la journée jusque parfois tard le soir, quelques groupes de personnes se retrouvent, elles se connaissent, parlent, boivent un coup, tuent le temps. Pour la plupart, il s'agit de personnes sans domicile, et leur présence dérange².

Alors, au hasard d'une bagarre ou d'un état d'ébriété avancé, un riverain appelle la police, quand elle ne vient pas d'elle-même (et parfois même sans raison aucune). C'est alors la même rengaine qui commence : contrôle de papiers, qu'ils et elles n'ont souvent pas ou plus, amendes, arrestations et, surtout, dispersion des personnes présentes. Éloigner la gêne par la répression demeure la gestion privilégiée de la présence des personnes sans abri, indésirables dans l'espace public.

Avec la crise du Covid, on a atteint un nouveau niveau d'absurdité. Lors du premier confinement, l'interdiction d'être immobile dans la rue a généré de nombreuses arrestations et amendes. Et si le quidam peut avoir la sensation que le second confinement est « plus soft », il n'en est rien pour les personnes sans domicile. Désormais le couvre-feu interdit, en effet d'être en rue entre 22 et 6 heures, et depuis le mois d'octobre la consommation d'alcool dans l'espace public est devenue illicite.

Les travailleurs sociaux assistent désarmés à la multiplication des amendes et des interventions policières sur les personnes SDF qu'elles connaissent et qui *in fine* ne sont pas en capacité de respecter ces règles. Une situation d'une absurdité telle que finalement les associations, sous la houlette du Samusocial, se sont mises à distribuer des « attestations de non-hébergement » afin d'éviter que les sans-abri ne reçoivent des amendes. Il est évident que si ces personnes avaient un logement, elles pourraient choisir (et

encore cela dépend de l'état du logement) d'y rester ou pas, pour y consommer de l'alcool ou pas. Mais ce choix n'en est pas un : la possibilité de ne pas être « là » n'existe pas pour les personnes sans logement.

Que des fonctionnaires de police agissent sans en tenir compte est une chose, et cela peut paraître étonnant, voire surréaliste. Mais notons de surcroît que l'arrêté régional prévoyait une exception au couvre-feu : la force majeure. Ne pas avoir de domicile ne serait-il pas un bel exemple d'un cas de force majeure ? Il est donc à la fois question de bon sens mais également du strict et juste respect de la loi.

En conséquence, ces nouvelles interdictions sont à comprendre comme un nouvel arsenal pour criminaliser plus encore des personnes qui étaient déjà visées par la police avant le confinement.

IL ÉTAIT UNE FOIS... UN CIBLAGE STRUCTUREL

Comment ces absurdités pourraient-elles s'expliquer ? Profitons d'une petite anecdote pour étayer notre hypothèse. Il était une fois une commune du sud-est de Bruxelles. Sur l'un de ses trottoirs, un monsieur dort tous les jours. Parfois il est de bonne humeur et les passants lui donnent quelques pièces, ils le connaissent bien. Parfois il boit et crie un peu. Ce joli trottoir, c'est également

celui qu'emprunte le bourgmestre de la commune quotidiennement, et la répétition de ce spectacle finit par l'ennuyer... alors, comme chef de la police, il demande à ses agents de prendre contact avec le monsieur et le CPAS et de régler le problème, bref de lui trouver un logement.

Il s'agit d'une potentielle jolie histoire pour ce monsieur si cette démarche aboutit. Mais ce dont elle témoigne, c'est précisément de l'une des fonctions de la police : éviter que ceux considérés comme indésirables n'entachent certains espaces publics. Cette fonction fait partie de leur routine, tant et si bien que lorsque le curseur se déplace un

peu, vers quelque chose de véritablement absurde (mettre une amende à quelqu'un parce qu'il dort dehors), le corps policier dans son ensemble n'est plus en mesure de voir la situation pour ce qu'elle est, et applique, benoîtement, la nouvelle règle.

MARAUDE QUI PEUT

Tous les jours, ce sont aussi quelques dizaines de travailleurs sociaux qui maraudent dans les rues de Bruxelles. Ils et elles sont en contact avec certaines personnes sans abri, les soutiennent dans des démarches médicales et administratives. Ces travailleurs et travailleuses sont également payés par de l'argent public. Parmi ces associations, certaines travaillent dans une démarche de « réduction des risques », c'est-à-dire qu'elles peuvent distribuer à des personnes toxicomanes du matériel pour que ces dernières consomment de façon moins dangereuse (seringues stérilisées, pipes à crack, etc.). Leur action a lieu dans les mêmes espaces, avec les mêmes personnes que celles visées par la police. Le plus souvent, les contacts sont inexistantes entre travailleurs sociaux et policiers : conserver la confiance des personnes sans abri nécessite de tenir la police à distance. Peut-être cette distance est-elle également salutaire pour les travailleurs eux-mêmes ? C'est la conclusion à laquelle on serait tenté d'aboutir après l'arrestation de deux travailleur-euses d'une ABSL bruxelloise en novembre 2020 ; arrêtés pour « trouble à l'ordre public » lors d'une intervention policière durant laquelle un habitant de la rue était insulté et menacé de coups³. Le lendemain, ces mêmes personnes seront contrôlées par la police, afin d'identifier selon le policier « les travailleurs sociaux coopératifs et surtout ceux qui sont non coopératifs ».

Ce serait malhonnête de ne pas mentionner qu'il y a une exception aux conclusions posées ci-dessus : une cellule policière à Bruxelles, l'équipe Herscham, qui est spécialisée dans le suivi des dossiers concernant les SDF. Les personnes qui y travaillent adoptent une approche différente du reste du corps policier : une approche calme, humanisante, paternaliste bien sûr, mais qui tient compte dans une certaine mesure des souffrances psychologiques et des réalités vécues par ces les gens de la rue. Parce qu'il ne s'agit précisément pas d'une question de personne, mais d'une question de politique, d'une façon de penser la gestion des personnes en rue.

Observer le quartier Chicago, c'est assister à un ballet incessant entre prévention, réduction des risques et répression. Un ensemble de travailleurs aux missions diverses (et souvent contradictoires) qui interroge la cohérence des différentes politiques publiques mises en place. On aurait presque tendance à l'oublier, mais si des personnes dorment en rue, vivent en rue, sont obligées de tout faire dans l'espace public, c'est peut-être simplement parce qu'elles n'ont pas accès à un logement.

En attendant un changement structurel de société, dans laquelle la pauvreté aurait disparu, notre proposition tient en deux points : arrêter le harcèlement des personnes qui dorment en rue, réaliser le droit au logement. ♦

1. Les faits et anecdotes rapportés dans le présent article sont issus du vécu du travail d'une des auteures comme éducatrice de rue à Bruxelles entre juin et décembre 2020.

2. « Alcool interdit 24h/24 dans le centre-ville : "on n'avait plus le choix, on veut respirer" », Jennifer Bodereau, 27/09/2020, www.dhnet.be.

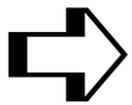
3. Voir *Les droits menacés des travailleurs sociaux et des habitants de la rue*, vidéo du Centre d'action laïque avec Laurent Dumoulin, directeur de l'asbl Diogenes (www.youtube.com).

CIRCULEZ, CELA NE VOUS REGARDE PAS

QUAND S'INQUIÉTER POUR AUTRUI DEVIENT UN DÉLIT

Lors du premier confinement, alors que les milieux associatifs alertaient sur le risque d'exacerbation des inégalités sociales dans notre société, nos forces de police semblaient faire de l'application de certaines mesures sanitaires une priorité dans leurs actions de terrain. En dépit du bon sens et des réalités de chacune. En temps de crise, souligner ces incohérences et la violence de ces interventions, c'est risquer de s'exposer à une sanction, voire à un passage devant un juge.

ELSA BAILLY



Le 17 avril dernier, à l'heure où le gouvernement annonçait la réouverture des pépinières et des magasins de bricolage « pour rendre la prolongation du confinement supportable pour tous », j'assistais à une impressionnante intervention de police dans le parc de la Porte de Hal.

D'UNE QUESTION (IM)PERTINENTE...

Ils étaient une bonne vingtaine avec leurs chiens à déloger les personnes sans abri installées sur les bancs publics, sous prétexte que l'on devait impérativement « rester en mouvement » pour éviter la propagation du virus. On voyait les personnes visées se lever machinalement pour aller s'asseoir en bordure de route quelques mètres plus loin. C'était absurde et humiliant. Fallait-il leur rappeler que nous n'étions pas toutes égales face au confinement ? Était-ce bien sensé et justifié de déployer autant de moyens pour chasser celles et ceux qui n'avaient souvent pas d'autres lieux que les parcs et les places publiques pour se confiner ?

Les voyant discuter avec un homme qui rechignait à bouger, je me suis approchée d'une des policières, mon fils de 4 ans dans une main, mon sac de courses dans l'autre, pour comprendre le sens de leur intervention. Cette dame n'a visiblement pas apprécié ma question, m'a répondu sèchement que cela ne me regardait pas. J'ai rapidement cessé de discuter avec elle, comprenant que cela ne servirait à rien, mais je suis restée en retrait pour observer la scène. L'un de ses collègues m'a alors ordonné, d'un ton menaçant, de circuler et de rentrer chez moi, considérant que je n'avais « rien à faire dehors ». N'ayant pas obtempéré à son injonction, il a procédé aussitôt au contrôle de mon identité. J'ai fini par quitter les lieux, sous le regard ahuri des passant·es qui avaient assisté à la scène. Consternée, mais l'esprit tranquille, car j'estimais n'avoir rien à me reprocher.

Mi-juillet, je reçois pourtant un courrier de la Ville de Bruxelles qui m'informe qu'une amende administrative de 75 € m'a été infligée, suite au PV de police dressé à mon encontre en avril dernier. Faute d'avoir entendu ma version des faits (ledit courrier m'invitant à le faire ne m'étant jamais parvenu), le fonctionnaire

sanctionneur a confirmé la sanction pour « non-respect d'une injonction de police ». J'ai perdu l'occasion de me défendre devant les instances communales et, en contestant cette décision (véritable « parcours de la combattante » pour la non-initiée que je suis), l'affaire passe automatiquement au tribunal de police.

... AU TRIBUNAL DE POLICE

Je décide d'assurer seule ma défense le jour de l'audience. Pas question pour moi, outre le temps et l'énergie mobilisés, de devoir assumer en plus des frais d'avocat pour des faits aussi insignifiants que ceux qui m'amènent ici. Face à moi, l'avocat de la partie adverse qui représente la Ville de Bruxelles. Il me remet ses conclusions au moment d'entrer dans la salle d'audience. Selon lui, mon appel est irrecevable car je n'y formule pas de demandes claires et qu'il ne respecte pas l'article 1034 ter du Code judiciaire. Je perçois d'emblée que son approche vise à souligner des vices de forme, mais il n'y a rien dans sa défense qui porte sur les faits reprochés. Je comprends vite que je suis dans leur univers et que je n'en maîtrise ni les

codes ni les pratiques. Face au juge, je suis considérée d'emblée comme coupable, cataloguée – de manière simpliste et simplifiée – comme anti-flic et anti-mesures Covid. En réalité, je ne suis pas là pour donner ma version des faits mais pour me défendre de celle de ce policier à qui, par principe, on semble donner tout crédit et légitimité d'action. Pas question ici de défendre une position citoyenne : selon ce juge, c'est à cause de « personnes comme moi » que des interventions dégénèrent chaque semaine. À plusieurs reprises, il défend le « difficile travail de la police dans ce contexte de pandémie et le non-respect des mesures sanitaires par les citoyens ». Le ton est condescendant, culpabilisant et mes propos sont sans cesse déformés. Je me sens flouée, avec l'impression d'assister à une mise en scène, dont l'issue finale est en réalité connue d'avance par tous ici.

Un mois plus tard, je reçois le jugement. Mon appel a bien été jugé « recevable », mais « non fondé » par le juge qui – sans surprise – a tranché en faveur de la version policière en confirmant la sanction. Avec une majoration de 230 € (incluant une indemnité de procédure en faveur de la partie adverse ainsi que des frais de droits de mise au rôle) pour l'avoir contestée ! De quoi dissuader clairement celles et ceux qui veulent faire entendre leur version... Si le document reprend longuement l'argumentaire selon lequel je n'avais pas à intervenir dans une « paisible » opération de police, ce dernier s'appuiera principalement sur le non-respect des règles sanitaires en place au moment du confinement, à savoir : ma position statique (alors que j'étais en observation) et le fait de ne pas me trouver dans le parc le plus proche de mon domicile au moment des faits. Des arguments qui ne sont même pas repris dans le PV de police initial et qui n'ont jamais été énoncés le jour de l'audience.

La case « Covid » serait-elle devenue le nouveau « pot pourri » de la justice belge ? Une manière d'éviter tout questionnement sur la légitimité de certains contrôles d'identité et sur la légalité et la proportionnalité des sanctions infligées en pagaille depuis des mois dans notre pays ? ♦

« C'est à cause de gens comme vous que des interventions dégénèrent. »

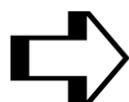


NÉGOCIER, SURVEILLER, FORTIFIER, REPRIMER...

LE MAINTIEN DE L'ORDRE LORS D'ÉVÉNEMENTS DANS L'ESPACE PUBLIC

En 2019, près de 1 000 manifestations ont eu lieu à Bruxelles-ville, sans compter les événements festifs. Pour les gérer, la police met en avant une stratégie basée sur la négociation et la coopération. Comment cela se passe-t-il en pratique et quels en sont les effets sur l'espace public ?

MERLIN GILLARD, GÉOGRAPHE



Tiré d'une recherche menée en 2018-19, cet article propose une analyse du maintien de l'ordre de deux types de rassemblements dans l'espace public : les événements festifs, comme les festivals, marchés, foires, etc. et les manifestations politiques, qu'elles prennent la forme d'un cortège ou d'un rassemblement statique. Cet article aborde aussi l'éventuel impact des mesures antiterroristes sur la sécurisation de ces événements.

CADRE LÉGAL

En Belgique, la police est tenue de respecter une « philosophie d'intervention » nommée la « gestion négociée de l'espace public » (GNEP), mise en pratique depuis les années 1990 et formalisée par des circulaires en 2011 et 2014. La GNEP prévoit un cadre d'intervention pour tous les types d'événements, du marché à l'émeute. À chaque type d'événement correspond une réponse appropriée, avec ses dispositifs et armements correspondants : « faciliter » et surveiller un événement festif avec des petites patrouilles, encadrer préventivement une manifestation et « faciliter les actions légitimes », réprimer une émeute...

La GNEP, qui promeut la coopération et une plus grande tolérance policière, peut ainsi être assimilée à une stratégie « douce » (mais nous allons revenir sur ses modalités d'application plus loin), en opposition aux stratégies « dures » où la répression d'une manif est plus rapide, voire immédiate. De telles stratégies dures avaient d'ailleurs cours en Belgique avant l'apparition des pratiques de négociation.

Pour chaque événement, une autorisation doit être demandée au bourgmestre¹. Il lui est possible de l'interdire, mais uniquement lorsque des risques concrets de troubles à l'ordre public sont avérés et qu'il n'a pas d'autre moyen de le préserver. Pour une manifestation autorisée, ou tolérée (c'est-à-dire ni autorisée, ni interdite), la négociation est toujours censée avoir lieu. Celle-ci permettra à la police et à l'organisateur de s'entendre sur les limites données à cette manifestation, qui, si ces limites sont franchies, pourra

être réprimée. Une manifestation interdite sera rapidement réprimée, sans négociation possible.

Les manifestations sont par ailleurs interdites par défaut dans plusieurs zones. La loi fédérale définit deux « zones neutres » (autour des institutions fédérales situées près du parc de Bruxelles, et autour du Parlement européen), auxquelles il faut ajouter deux zones protégées par le règlement de police communal : une partie de la zone Unesco incluant la Grand-Place, et, chaque samedi, tout le Pentagone (« pour que le commerce puisse travailler », selon un commissaire). Ces interdictions ne s'appliquent pas aux événements festifs (dont le périmètre est lui-même interdit aux manifestations) et protègent donc les activités politiques, touristiques et commerciales de la perturbation de la rue.

NÉGOCIER OU CONTRÔLER ?

Après réception du formulaire de demande d'autorisation, la police initie la négociation, par téléphone ou bien sous la forme d'une réunion. Dans le cas de rassemblements non autorisés, la négociation se déroule alors sur place, sauf si les deux parties refusent de se parler, par exemple quand la police perçoit les manifestant-es comme *dangereux-ses, illégitimes et/ou imprévisibles*.

Pendant la réunion, plusieurs services de la police et l'organisatrice passent en revue le parcours et les activités prévues, permettant à la police d'anticiper et de prévenir les risques qu'elles induisent, en termes de gestion de foule, de mobilité ou de désordres potentiels. Le commissaire qui préside la réunion formule ainsi des impératifs (« on ne peut pas vous faire passer par là ») et des conseils (« il vaut mieux mettre le stand de ce côté-là ») à l'organisateur, et met en avant l'idée qu'il est autant le porte-parole de l'autorité communale que celui d'une « troisième partie » soi-disant homogène : les autres usager-es de l'espace public. La tactique policière de négociation utilise en fait les combines suivantes : « faire passer des exigences comme des conseils, faire sentir que la négociation facilite le travail des organisateurs, les responsabiliser, instaurer un climat et une relation de confiance »².

Parfois, cette relation de confiance peut permettre à l'organisatrice d'obtenir de mener des actions considérées comme plus risquées. Cependant, l'organisateur peut aussi se retrouver en position de faiblesse face à une police qui joue un double rôle d'autorité/expert bienveillant, et qui tente en fait de diminuer les ambitions de l'organisatrice. Une bonne partie de la négociation peut servir à débattre du parcours, le commissaire tentant de faire passer le cortège par un des parcours qu'il a l'habitude d'encadrer, et de l'éloigner des zones interdites.

La responsabilisation de l'organisateur par la police consiste à lui faire comprendre les enjeux du maintien de l'ordre (notamment en promouvant l'idée qu'une manifestation sans débordements permettra de mieux se faire entendre) et à lui sous-traiter une partie de la sécurité de l'événement : la police impose l'utilisation d'un service d'ordre interne (stewards et/ou gardiennage), aux frais de l'organisatrice. Celle-ci passe ainsi de potentielle perturbatrice à co-garante de l'ordre public.

SÉCURISER LES ÉVÉNEMENTS FESTIFS

La sécurité des festivals, foires, marchés..., auparavant plutôt discrète, a été renforcée après les attentats de 2015-16. Si le niveau d'alerte général du pays est redescendu à 2 (sur une échelle de 4) en 2018, ces événements, comme certains lieux, sont depuis considérés comme relevant toujours du niveau 3 et dénommés par l'OCAM des « soft targets » (des cibles faciles).

L'usage de mesures réservées jusque-là aux événements payants ou particulièrement à risque a été généralisé, aux frais de l'organisatrice. Ainsi, un espace public qui accueille un événement est *temporairement privatisé* : enceinte de barrières Heras, nombre limité d'accès contrôlés par un service de gardiennage, fouilles, stewards s'il faut contrôler des tickets... La police mène une analyse de risque de l'événement, un *sweeping* (une fouille) du lieu avant l'événement, et le surveillance via des caméras et des patrouilles sur place. Enfin, vu l'émergence récente du mode opératoire de la voiture-bélier, des blocs de béton ou des sacs de sable doivent être posés devant les accès à l'événement (mais en étant facilement déplaçables s'ils sont placés devant des accès de secours).

Cette privatisation implique un renforcement des mesures de gestion de foule, pour éviter tout mouvement de foule. Tout comme pour les manifestations, les services de sécurité et de secours supervisent l'événement dans un centre de commandement, maintenant localisé dans le nouveau centre de crise régional. Ainsi, des événements auparavant gratuits et entièrement

libres d'accès sont maintenant privatisés et contrôlés intensément, avec des règles spécifiques, et l'espace public se dote ponctuellement d'« espaces d'exception »³ et, de fait, d'exclusion.

Les mesures antiterroristes ont été ici déterminantes pour les événements festifs, toujours sécurisés dans une sorte de régime d'exception. Elles ont cependant permis aux autorités de montrer au public que les choses sont prises au sérieux et ainsi d'assurer un avenir à la politique et l'économie événementielle bruxelloise. Quelques mesures antiterroristes avaient été mises en place pour les manifestations mais ont vite été abandonnées, vu la difficulté de sécuriser un cortège.

MAINTENIR L'ORDRE EN MANIFESTATIONS

Différents corps policiers encadrent une manifestation autorisée. D'abord, le service d'ordre interne (SOI) de l'organisatrice, constitué de stewards qui encadrent le cortège et le dirigent le long du parcours. Iels peuvent aussi informer leur hiérarchie d'éventuelles urgences médicales ou débordements. Depuis 2017, après plusieurs débordements de cortège sur le boulevard du Midi, les SOI syndicaux installent un mur de panneaux en carton sous le pont du chemin de fer. Tenu par des stewards, ce mur pourrait être facilement franchi et n'a lui aussi qu'un but dissuasif.

Le SOI agit ainsi en tant que première barrière, certes assez fragile, face aux manifestant·es qui seraient tenté·es de s'écarter du parcours. La deuxième barrière, très lâche elle aussi, est constituée par la police du trafic, postée aux accès du parcours et dont le seul but est de dévier le trafic automobile.

Les troupes d'intervention, la troisième barrière, sont cachées dans les rues parallèles au parcours, et suivent le cortège au fur et à mesure de sa progression. Selon le principe de la « désescalade », elles ne se montrent pas, dans le but de ne pas provoquer des manifestant·es, sauf aux endroits où un fort effet dissuasif est désiré : les accès aux zones interdites, bloqués par des chevaux de frise et parfois des autopompes.

D'autres forces policières surveillent intensément le cortège. Des officiers des RG sont présents à l'intérieur du cortège, notamment près des groupes vus comme étant « à risque ». La police utilise des caméras fixes, des drones, et un hélicoptère pour surveiller les positions des manifestant·es (les images ainsi produites pourraient aussi lui servir à identifier des personnes en cas de violences ou de dégradations).

La stratégie de désescalade prévoit des seuils de tolérance avant l'intervention de la police,

qui peuvent être discutés en amont de la manifestation avec l'organisateur de celle-ci. Ainsi, les policiers interrogés mettent en avant qu'une série de comportements sont généralement tolérés en manifestation (par exemple des dégradations). En théorie, la répression a donc lieu quand les seuils de tolérance et les limites fixées lors de la négociation (par exemple le parcours, la durée) sont franchies, et sur accord du bourgmestre (qui prend ses décisions sur conseil des officiers de police). Selon la situation, la police d'intervention va ainsi repousser, disperser ou « confiner » (nasser) les manifestant·es, en utilisant diverses armes et moyens spéciaux : matraques, gaz lacrymogène ou au poivre, chiens, autopompes, armes soi-disant non létales⁴... La tactique de la nasse se termine généralement par le fichage voire l'arrestation administrative des manifestant·es.

En pratique, on observe que le cadre de la GNEP est assez flexible et permet de justifier *a posteriori* des traitements différenciés, voire des abus policiers : les seuils de tolérance peuvent varier selon les manifestations, surtout s'il n'y a pas eu de négociation en amont, et selon la légitimité perçue des manifestant·es. Ce dernier facteur peut varier selon l'idéologie, la classe sociale, le genre, la couleur de peau, etc. des manifestant·es : par exemple, le 27 mars 2016, un rassemblement de hooligans d'extrême droite était repoussé tardivement, contrairement au rassemblement antiraciste la semaine suivante, théâtre de nombreuses arrestations rapides et violentes. On pense aussi aux manif féministes de nuit de 2018 (réprimées très rapidement) ou, de manière encore plus flagrante, à celles rassemblant des personnes racisées, régulièrement violemment réprimées, une des dernières en date étant celle demandant « Justice pour Ibrahima ». La désescalade, oui, mais pas pour tout le monde⁵.

L'ESPACE PUBLIC SOUS PRESSION

Les différentes mesures de sécurité mises en place dans le cadre de la GNEP sont fortement ancrées dans l'espace. Tant pour les événements festifs que les manifestations politiques, elles prennent notamment la forme de *micro-frontières* (fortifications des espaces publics privatisés pour les événements festifs ; stewards et policier·ères encadrant les manifestations), de *contrôle d'accès* (fouilles aux entrées des événements festifs et de certaines manifestations) et de *gestion des circulations* (nombre

limité d'accès pour les événements festifs ; négociation du parcours, dispersion et nasse pour les manifestations ; surveillance pour tous les événements)⁶ (voir schéma ci-dessous).

Ceci permet de sécuriser l'intérieur de l'événement (et donc ses profits lorsqu'il s'agit d'un événement festif), et en même temps de protéger le reste de la ville (et ses activités économiques et politiques) des perturbations induites

La GNEP agit comme une technique de répression préventive pour les manifestations les plus institutionnalisées.

par l'événement, cantonnées aux espaces où celui-ci est organisé. Les fortifications d'un événement festif permettent par ailleurs d'en exclure les indésirables ou ceux qui voudraient gâcher la fête. On notera que les mesures d'exception sanitaires actuelles renforcent l'arsenal de mesures

de contrôle et de répression des foules : gestion de foule dans les rues commerçantes et augmentation des règles à respecter en manifestation.

Enfin, la GNEP agit comme une technique de répression préventive pour les manifestations les plus institutionnalisées. Ses mécanismes permettent de minimiser la contestation et le dissensus dans les espaces publics, ou au moins de les masquer. Néanmoins, le conflit ouvert réapparaît dès que la négociation et la désescalade sont abandonnées au profit de stratégies offensives de répression.

En protégeant les activités économiques et politiques vues comme légitimes, au détriment d'un espace public réellement accessible à tous·tes, et plutôt que garantir « l'ordre public », la GNEP contribue surtout à la conservation d'un certain ordre social et politique : capitaliste, patriarcal voir p. 14-16, et raciste. ♦

1. En Belgique, cette fonction est (presque) exclusivement masculine : seules trois bourgmestres sont des femmes (une élue directement, deux « faisant fonction »).

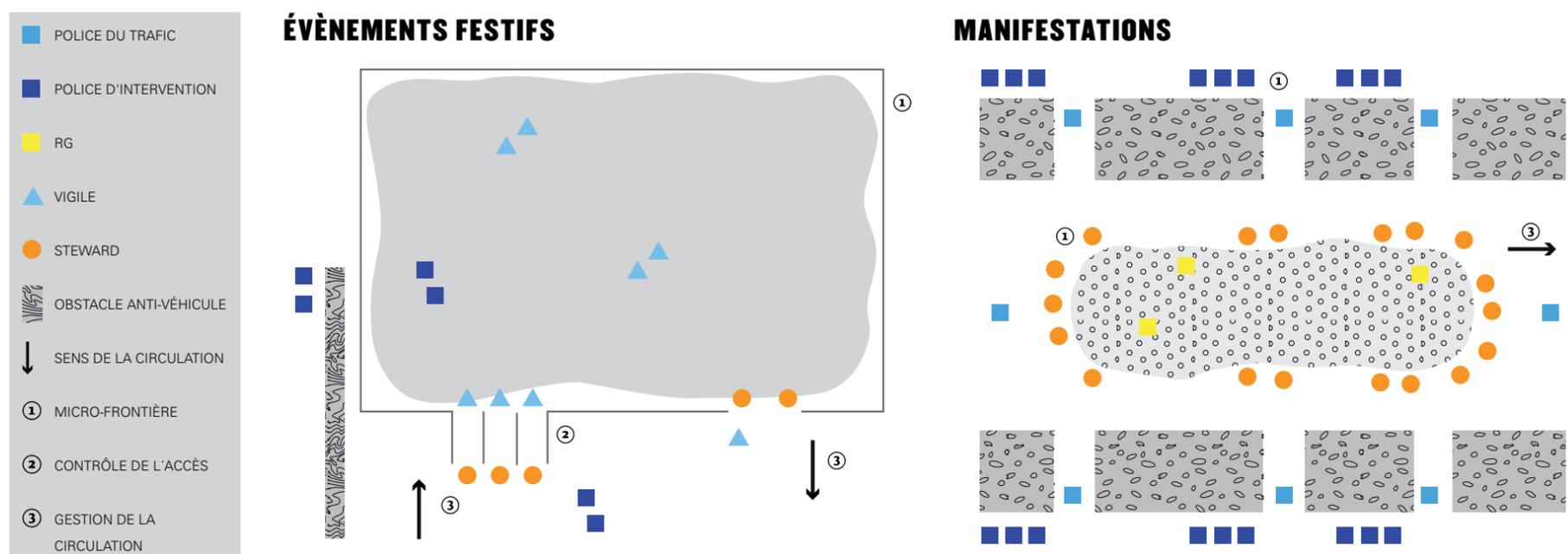
2. O. FILLIEULE et D. DELLA PORTA (eds.), *Police et manifestants : maintien de l'ordre et gestion des conflits*, Paris, Presses de Sciences Po, 2006, pp. 95-96.

3. J. COAFFEE, « The uneven geographies of the Olympic carceral: from exceptionalism to normalisation », *The Geographical Journal*, 2015.

4. Bruxelles Dévie, « FN 303 : La petite histoire du LBD belge », 2020.

5. Voir K. SENHADJJI, « Retour sur la manifestation du 13 janvier "Justice pour Ibrahima" », *Le Vif/L'Express*, 17 janvier 2021.

6. F. KLAUSER, « Spatialities of security and surveillance: managing spaces, separations and circulations at sport mega-events », *Geoforum*, 2013.



– DE KEUFS + DE MEUFS

DES FÉMINISTES CONTRE LES VIOLENCES POLICIÈRES À SAINT-GILLES

La lutte initiée par le Collectif des madres contre les violences policières à Saint-Gilles a su fédérer d'autres actrices l'année dernière. Des militantes féministes, entre autres, ont rejoint les mères dans leur mobilisation durant l'été 2020 et participent depuis lors à la campagne commune « #StopUNEUS – Saint-Gilles contre les violences policières ».

PAMELA CISELET, MILITANTE FÉMINISTE ACTIVE AU COLLECTIF E.F 8 MAARS



Les théories et pratiques féministes permettent d'appréhender ces violences, notamment lorsqu'elles sont d'origine sexiste, et d'exposer leurs liens avec les rapports d'oppression et d'exploitation qui sévissent par ailleurs. Elles ont aussi pour tâche d'éviter les travers de la réponse sécuritaire, souvent privilégiée par les autorités politiques. Aperçu d'une lutte locale contre les abus policiers et des enjeux féministes qu'elle soulève.

COMMENT DES FÉMINISTES DU PARVIS ONT REJOINT LES MADRES

L'agression policière du 15 août ^{Voir encadré En tenue légère...} a fait réagir une frange bien particulière des habitant-es de la commune. La manifestation du 22 août pour la dissolution d'UNEUS ^{Voir encadré UNEUS? ci-contre} a été rejointe par beaucoup d'étudiantes et de militantes féministes, un public qui contraste en partie – mais pas en tout – avec celui des rassemblements précédents (Madres, habitant-es solidaires, militant-es de Bruxelles) ^{Voir aussi p. 8-9}. Cette présence remarquée dans la foule et ses slogans est due entre autres à l'absence d'appel public à manifester, tel qu'un événement Facebook. L'appel a circulé uniquement par messages et sur des papiers au Parvis, titrés : « *Jeunes femmes agressées par la police au parvis de Saint-Gilles: exigeons la dissolution de la brigade spéciale UNEUS.* » Les messages précisaient une invitation à venir en « tenue légère » au rassemblement, de quoi attirer l'attention sur les propos sexistes et la culture du viol ¹ exprimés par la police ce soir-là. La réaction à ces violences a été rapide et s'est organisée très localement, en termes de géographie comme

de relations sociales. Elle a donc mobilisé un réseau circonscrit : environ 200 personnes se sont retrouvées sur le Parvis le samedi 22 août après-midi, brandissant des pancartes aux slogans explicites :

« *Police raciste, sexiste, homophobe, violente* » ;
« *Protégez vos filles / Éduquez vos flics* » ;
« *Justice pour Adil* » ;
« *– de keufs / + de meufs* » ;
« *Hystérique en tenue légère* » ...

Le rassemblement se mue alors en une manifestation sauvage ^{Voir aussi p. 8-9}, une forme d'expression publique en voie de disparition en ces temps sécuritaires ², et se met en marche au son des « *Mon corps, mes choix, ferme ta gueule* ». La foule se rend d'abord devant le commissariat de quartier, ou koban ³ UNEUS, un peu plus loin sur la place. On y dépose des pancartes et on chante :
« *Police fasciste, commune complice* » ;
« *Semira, Mawda, on n'oublie pas / Jozef⁴, Mehdi, Adil, on pardonne pas* »

La brigade spéciale UNEUS, dénoncée comme milice raciste, sexiste et homophobe, n'est pas la seule cible de la colère des manifestant-es. La commune et son bourgmestre PS Charles Picqué sont désignés comme responsables et complices des violences policières à Saint-Gilles, dans les slogans scandés comme dans l'appel : « *Le Collectif des madres a déjà par trois fois essuyé le mépris du bourgmestre en conseil communal. Picqué ne veut rien entendre des plaintes concernant sa police, et va jusqu'à remettre les témoignages en cause. Ce politicien condescendant agrippé à son siège depuis 1985 considère les jeunes qu'il administre comme étant problématiques a priori. La mixité sociale de Picqué, c'est du mépris de classe et du racisme, imprimés dans les chairs par la matraque.* »

La brigade spéciale UNEUS, dénoncée comme milice raciste, sexiste et homophobe, n'est pas la seule cible de la colère des manifestant-es.

La manifestation remonte ensuite la chaussée de Waterloo pour s'arrêter devant la maison communale place Van Meenen :

« *UNEUS au feu, Charles Picqué au milieu* » ;
« *Police fasciste, commune complice* » ;
« *A-ah, à bas, à bas le patriarcat* ».

Comme c'était un samedi et que l'administration est absente, les manifestant-es jugent pertinent de monter d'encore quelques blocs dans la commune pour aller s'exprimer devant le domicile de Charles Picqué. Après un rappel sur l'importance de filmer les agissements de la police, la foule s'élance direction Albert : « *Apéro chez Picqué* ». C'est la dernière étape de la marche, qui redescend ensuite vers le Parvis, toujours dans les slogans et encouragée par des passants.

Cette manifestation aura beaucoup fait parler d'elle, et a marqué l'arrivée de nouvelles actrices dans la lutte contre les violences policières à Saint-Gilles. Les organisatrices du rassemblement, actives dans le quartier, étaient déjà en contact avec le Collectif des madres, et les deux parties se sont réunies peu après, rejointes par d'autres collectifs et habitant-es. Cette collaboration a débouché sur une interpellation communale et un rassemblement le 8 octobre, suivis par le lancement de la campagne #StopUNEUS, lancée en décembre ⁵. Sur cette volonté de mettre fin aux abus de la brigade, nous sommes toutes et tous d'accord.

EN TENUE LÉGÈRE...

Le samedi 15 août en soirée, trois femmes ont été harcelées par un homme sur le parvis de Saint-Gilles. La police s'est rapidement concentrée sur le non-port du masque par les filles, qu'elle a ensuite violentées : lésions au cou, contusion à l'épaule, poignet cassé. Deux hommes qui voulaient filmer l'intervention ont été malmenés : le premier s'est vu saisir et jeter son téléphone au sol, le second a été poursuivi jusque chez lui puis ramené au commissariat où un policier lui a écrasé les parties génitales pour le forcer à supprimer la vidéo, il n'a été libéré qu'au matin.

La commissaire du Parvis a commenté sur le moment : « En même temps avec des tenues comme ça, il ne faut pas s'étonner. » Dans la presse, la police de la zone Midi a ensuite signalé que les trois victimes étaient en « tenue légère » et que « les seins des jeunes femmes [étaient] visibles » (en référence au fait qu'elles ne portaient pas de soutiens-gorge sous leurs vêtements).

La seule communication de la commune à ce sujet a été la publication de la version policière des faits sur sa page Facebook officielle.



LES FÉMINISMES FACE À L'INSTITUTION POLICIÈRE

À Saint-Gilles comme ailleurs, la police fait preuve de racisme et de sexisme. Si ces vues peuvent être exprimées aussi ouvertement, c'est parce que la police n'est pas une institution isolée. Les autorités politiques et la justice assurent une impunité quasi totale aux « dérives » de ses agents, qui vont jusqu'à la torture et au meurtre. Les théories féministes offrent de nombreuses grilles de lecture de cette violence, et des réponses non moins variées. S'intéresser aux violences policières en tant que féministes permet de mobiliser des concepts sociologiques utiles et d'éclairer, dans cette problématique plus large, certains enjeux spécifiques au sexisme. Cela permet aussi de confronter les discours sécuritaires qui tentent de se réapproprier les luttes féministes pour le droit à l'espace public à des fins racistes – comme le fémonationalisme en France⁶ – et de questionner les logiques punitives qui soutiennent cette société carcérale indigne.

UNEUS ?

La brigade UNEUS (Union pour un environnement urbain sécurisé) est créée à l'initiative de la commune de Saint-Gilles en 2012, sur le modèle du Koban (police de proximité japonaise). Cette brigade est supposée « œuvrer activement et de manière solidaire à une amélioration de la qualité de vie et au maintien d'un cadre de vie harmonieux et sûr à long terme dans les périmètres d'action définis (couvrant initialement la gare du Midi, la place Bethléem, le square Jacques Franck et le parvis de Saint-Gilles) ». Elle est composée de 30 policiers, choisis sur base volontaire et censés connaître les quartiers dans lesquels ils travaillent. 400 000 euros supplémentaires sont alloués annuellement à la zone de police Midi pour assurer le fonctionnement d'UNEUS.

Sources :

<https://secoursrouge.org/dossier-luneus-et-la-zone-midi/>
<https://www.liguedh.be/uneus-cow-boys-de-proximite/>

À TRAVERS LES COUPS DE LA POLICE, DES VIOLENCES STRUCTURELLES

Dès leur création, les États ont dû mettre en place une police, garante de l'ordre intérieur. Les autorités politiques de l'État déterminent un bon fonctionnement de la société, qui est mis en place à travers des institutions telles que l'école, la justice, la famille, etc., un bon fonctionnement que la police doit protéger des fauteurs de trouble. Ainsi, seule institution autorisée à faire usage de la force physique, la police a le droit et le devoir de contraindre les administré·es au respect des règles fixées par les autorités.

Parallèlement, dans un système capitaliste, patriarcal et raciste, les individus sont classés et hiérarchisés selon qu'ils sont riches ou pauvres, hommes, femmes ou minorités de genre, blancs ou racisés⁷... Pour maintenir les structures d'oppression et d'exploitation qui organisent ces classifications et hiérarchies, toutes les institutions en place y mettent de leur : droit fiscal exonérant, mesures d'austérité anti-femmes⁸, aménagement urbain gentrifiant, psychiatrie transphobe, politique migratoire meurtrière, casse du droit de grève...

L'institution policière va donc, avec l'usage de la force et aux côtés de l'institution judiciaire, défendre elle aussi le *bon fonctionnement de la société*, qui maintient la domination de certains groupes sociaux sur d'autres. Elle va également devoir mater les prétentions à un changement sociétal conséquent qui peuvent émerger dans la population.

C'est ainsi que le vol à l'étalage, le deal de shit, la dégradation de biens et autres petites criminalités sont activement réprimées et servent de prétexte au développement de la surveillance dans l'espace public et au harcèlement policier. C'est ainsi que les plaintes déposées pour violences sexistes et conjugales sont ignorées, parfois au prix de la vie de la victime. C'est ainsi que les contrôles au faciès sont procédure de routine. C'est ainsi que les matraquages de manifestant·es se normalisent.

Dans l'espace public, particulièrement dans les quartiers populaires, les personnes racisées sont traitées comme suspectes voire coupables a priori.

Dans l'espace public, particulièrement dans les quartiers populaires, les personnes racisées sont traitées comme suspectes voire coupables *a priori*, tout comme leurs enfants qui sont traités en adultes de seconde zone, à coups de violences verbales et physiques^{Voir p.4-7 & 8-9}. Cette attitude a mené aux morts de Mehdi, Adil, Ibrahima et Ilyes, pour n'en citer que les victimes les plus récentes.^{Voir p.23} Dans l'espace public, les femmes et minorités de genre ne font quant à elles que passer⁹ et se faire harceler, il ne faudra pas s'étonner

qu'elles aient des ennuis si elles traînent trop tard, trop seules, pas assez habillées, pas assez sur leurs gardes : restez à la maison. Restent dehors les travailleurs·euses du sexe, qui s'y exposent à un harcèlement policier¹⁰. Quant à celles et ceux, en migration ou non, qui sont contraints de vivre et dormir dans la rue, ils seront pris dans une chasse sans répit¹¹.^{Voir aussi p.10}

Le « débat public » national qui s'est ouvert sur les violences policières après la mort d'Ibrahima ressasse la théorie des pommes pourries, soit celle d'une brave police gangrenée de « mauvais éléments ». Cette hypothèse cadre avec l'image d'une Belgique libérale et démocratique à laquelle politiciens et médias tentent encore de faire adhérer l'opinion. Nous estimons que le problème est bien plus large : les corps/individus/groupes sociaux violentés par la police sont ceux que l'État et les autres pouvoirs dominants (patronat, médias traditionnels, etc.) méprisent structurellement. La police peut donc agir de façon décomplexée et sans craindre la moindre conséquence pour elle-même en tant qu'institution ou pour les agents impliqués. ➔

SEXISME ET CULTURE DU VIOL DANS LA POLICE

«Le violeur, c'est toi. Ce sont les flics, les juges, l'État, le président. L'État oppresseur est un mâle violeur.» – Las Tesis, performance «Un violador en tu camino» (2019)¹², traduction littérale.

La société patriarcale et sa culture sexiste se manifestent moins directement que le racisme dans les comportements policiers, mais elles ne sont pas en reste pour autant. Malgré des demandes répétées pour des politiques de prévention adaptées, la seule réponse de l'État aux violences machistes intra-familiales reste la répression par les voies policière et judiciaire, totalement inadaptées aux besoins des victimes. Si une victime de violence «choisit» la voie de la plainte au commissariat (ce qui s'envisage difficilement si elle est racisée), elle court le risque d'être exposée à des agents qui ne la croiront pas, lui demanderont de fournir des preuves impossibles, minimiseront la gravité de sa situation, impliqueront sa propre responsabilité, voire refuseront de prendre sa plainte. Une entrevue avec la police est donc souvent un douloureux rappel des bases de la culture du viol ambiante : agressive dans l'espace public, vous n'avez rien à y faire, vous êtes une imprudente ou une salope, en tous les cas vous l'avez cherché, vous devriez être à la maison, et vous portiez quoi? ; agressive dans l'espace privé, vous êtes une menteuse et vous vengez de votre conjoint, vous étalez des affaires privées qui devraient le rester, rentrez chez vous Madame ça va s'arranger, et vous l'aviez énervé?

Comme en témoignent les événements du 15 août, nul besoin d'aller jusqu'au commissariat pour s'exposer aux réflexes sexistes des policiers. Les altercations de ce type sont cependant plus rares dans l'espace public : la majorité des femmes n'y est pas, et les pouvoirs politiques ne considèrent pas qu'il faille l'en chasser pour rendre les quartiers «attractifs». Jusqu'ici, les policiers se contentent d'exhiber leur sexisme face aux travailleuses du sexe et autres indésirables, et aux manifestantes lors d'arrestations. Celles-ci essuient généralement propos, blagues et insultes sexistes, ainsi que des attitudes paternalistes et méprisantes.

Plus rares en Belgique¹³, les viols policiers aussi sont une réalité. L'immunité des agents face à la loi leur donne le droit de tuer, pourquoi pas de violer? Quand les policiers sont les violeurs, les hommes sont d'ailleurs plus nombreux que d'habitude au rang des victimes, mais pas n'importe quels hommes. On pense au viol de Théo en France en 2017¹⁴, mais aussi à la police brésilienne qui fait la loi à coup de meurtres et de violences, notamment sexuelles, dans les quartiers pauvres et noirs¹⁵.

«Dans le cadre de ces viols, les personnes racisées notamment, sont envisagées comme des corps "subalternes", des corps à trouser – par des bouteilles, des bâtons, un sexe. Il y a derrière cela tout un régime d'humiliation et de domination, indissociable d'une forme de masculinisme primal: le masculin capable de torturer, violer et tuer. L'expression d'un patriarcat qui repose sur le pouvoir d'humilier les corps – d'hommes, d'enfants, de femmes» – Françoise Vergès¹⁶

Attention, la police ne se contente pas de refléter le racisme et le sexisme de la société qui l'emploie. Il s'agit d'un métier de l'ordre, corporatiste, majoritairement masculin et blanc. Des conditions parfaites pour le développement d'une culture viriliste et raciste, à laquelle un contrôle social fort ne permet pas d'échapper facilement. En France, les policiers votent en majorité pour l'extrême droite¹⁷, ce qui vu de l'intérieur n'a rien d'étonnant¹⁸, et certains affichent même ces convictions politiques¹⁹. En Belgique, aucune étude quantitative n'est menée sur la question²⁰. L'État ne peut pas se permettre de délégitimer sa police, surtout pas en temps de crise, et celle-ci impose donc ses normes et ses valeurs réactionnaires, par la base, sans la moindre gêne.

FÉMINISME ET SYSTÈME POLICE-JUSTICE-PRISON

Parmi toutes les problématiques soulevées par les luttes féministes, celle du harcèlement de rue est la seule que les autorités politiques daignent traiter, parce qu'elles peuvent y répondre très simplement et sans moyens financiers, par la criminalisation. Problème, solution : c'est amende ou même prison²¹. Ces mesures racistes et d'exclusion ne s'attaquent qu'aux hommes susceptibles d'être surpris ou dénoncés, ce sont ceux qui sont en rue, qu'on n'a pas réussi à dégager malgré deux contrats de quartier et la hausse des loyers,

et qu'on profite pour surveiller 24h/24 en renforçant la vidéo-surveillance. Ni le manager, ni la bande de collègues, ni les étudiants, ni le prof, ni les clients du bar, ni DSK ne seront inquiétés.

Les féministes anti-carcérales signalent depuis des années que la lutte contre le harcèlement est une pente glissante. Le féminisme dit carcéral est un féminisme qui souscrit à la logique police – justice – prison, et dont les luttes mènent à une criminalisation accrue des violences de genre. La prison est pourtant l'outil répressif ultime de l'État. La menace qu'elle représente protège les dominations économiques légales, et elle est l'aboutissement de procédures policières et judiciaires discriminantes. Les pauvres et/ou racisés y sont donc surreprésentés, y compris parmi la minorité de femmes incarcérées. En plus d'infliger des souffrances aux détenues, la

Il s'agit d'un métier de l'ordre, corporatiste, majoritairement masculin et blanc.

réclusion nécessite la solidarité matérielle et émotionnelle des proches, souvent assumée par des femmes. La logique d'enfermement et son économie permettent aussi l'existence des centres fermés (prisons) pour personnes en «séjour illégal». Un féminisme qui compte sur la police, la justice et la prison ne permet pas de «s'attaquer aux conditions économiques sous-jacentes qui exacerbent la violence sexiste», et limite les horizons féministes à l'individu et au punitif²².

«Toute survivante de violence sexuelle peut utiliser le système de la justice pénale pour obtenir justice, la sécurité ou une indemnisation si elle le souhaite. Toutefois, en tant que mouvement, nous devrions prioriser les revendications susceptibles d'empêcher la violence sexuelle avant qu'elle ne se produise, d'aider les survivantes à quitter les environnements violents et de lever les nombreux obstacles qui obligent les femmes à rester silencieuses.»²³

Féministes engagées dans la lutte contre les violences policières, à nous d'envisager d'autres perspectives au problème policier que des tentatives de réformer l'institution. Espérons que ce mouvement local contre les abus d'UNEUS donnera à explorer des horizons collectifs.

Justice pour toutes les victimes de violences policières, #StopUNEUS ♦

1. Culture du viol: «concept qui établit que la représentation du viol dans une société dépend d'un ensemble de croyances et d'attitudes. [...] suppose que les individus entretiennent un certain nombre d'idées reçues concernant la notion de consentement à l'acte sexuel, le profil des victimes de viol et celui des agresseurs.» (Wikigender.org). Exemple: «Elle l'a pas un peu cherché? T'as vu comment elle s'habille...»
2. Manifestation sauvage: manifestation dont les autorités n'ont pas été alertées au préalable, et pour laquelle la police n'a pas autorisé de parcours. L'espace public bruxellois est à négocier avec les autorités, même pour les expressions politiques.
3. Koban: commissariat de proximité inspiré du modèle japonais.
4. Cette même semaine éclate le scandale du meurtre policier de Jozef Chovanec à l'aéroport de Charleroi en 2018.
5. Une action organisée dans ce cadre a déjà fait l'objet d'un traitement agressif et de lourdes sanctions de la part de la police. Le 19 décembre, le Collectif.e.f 8 maars Bruxelles, la chorale Strike Sisters et un collectif de théâtre-action coordonnaient une performance théâtrale et une chorale mobile pour sensibiliser aux violences policières et faire connaître la campagne #StopUNEUS. Malgré le respect des règles sanitaires, la police

va suivre l'action, contrôler des habitant-es, fouiller le véhicule du collectif de théâtre après l'action, leur infliger 8 amendes Covid, et donner encore une amende pour rassemblement à une participante en partance [https://www.facebook.com/Collectief8maarsBruxelles/posts/230127091815263].
6. CH. CALDERARO, «Fémonationalisme et droits des femmes en France: quel type de remaniement?», CONTRETEMPS, 19 juillet 2020 [https://www.contretemps.eu].
7. Racisé: victime de racisation, processus d'assignation d'une personne à un groupe humain basé sur des critères subjectifs (Wiktionnaire).
8. Services publics définitifs, nouveau calcul des pensions, droit au chômage réduit pour les temps partiels, dégradation des conditions de travail dans les secteurs féminisés... Lire https://www.alterechos.be/les-mesures-dausterite-precarisent-les-femmes-en-particulier/ et http://www.cadtm.org/Belgique-50-milliards-d-austerite.
9. Voir le document «Espace public, genre et sentiment d'insécurité» (L. CHAUMONT et I. ZEILINGER pour Garantie, 2012, http://www.garantie.be) ou l'émission «Ville: toujours un espace d'hommes? - Ép. 4/4 - Genre: les arènes de l'inégalité» (Cultures Monde sur France Culture, 5 mars 2020, https://www.

franceculture.fr).
10. M. MARSIN «De la rue aux carrées: deux quartiers, multiples perceptions» & C. LEROIJ «Cachez cette prostitution que mes électeurs ne sauraient voir» dans le BEM N°294 «Voir la prostitution», mai 2018, https://www.ieb.be/Bem-294-.
11. «Espace public: personae non gratae» dans le hors-série Alter Échos «Un toit pour tous. Et pour toujours», septembre 2020 [https://www.alterechos.be].
12. «Un violeur sur ton chemin» sur Wikipédia, https://fr.wikipedia.org/.
13. «Quatre policiers accusés de viol collectif», LeVif, 12 octobre 2012; «Deux policiers ramènent une femme ivre chez elle avant d'en abuser sexuellement!» DH Les Sports +, 26 septembre 2020; «Un policier condamné pour viol profite d'un vice de procédure et se fait réintégrer», DH Les Sports +, 13 décembre 2016.
14. Le viol d'un jeune homme de 22 ans, Théo Luhaka, par quatre policiers lors d'un contrôle d'identité en 2017
15. https://www.amnesty.org/en/latest/news/2017/05/brazil-gruesome-history-of-police-rape-and-killings-exposed-by-interamerican-court-conviction/ & https://brasil.eipais.com/brasil/2018/10/02/politica/1538454557_419749.html
16. «Policier, sexuelle, raciale: Françoise Vergès

explique sa "théorie féministe de la violence"», novembre 2020, www.terrafemina.com
17. F. LÉBOUCQ, «Est-il vrai que les policiers et gendarmes votent à 75% pour l'extrême droite, comme le dit Mélenchon?», 10 juin 2020, Checknews sur Libération [https://www.liberation.fr].
18. M. MOLARD et CH.-C. GARNIER, «Insultes sexistes et racisme ordinaire, plongée dans le groupe WhatsApp d'une brigade de police», 27 octobre 2020, StreetPress, [https://www.streetpress.com].
19. «Les écussons d'extrême droite de la police française», Nantes Révolte, 11 novembre 2020, https://mail.nantes-revoltee.com/les-ecussons-dextreme-droite-de-la-police-francaise/
20. K. DUPONT, «Le racisme systémique des forces de police: de quoi est-il question?», 10 juin 2020, Moustique.be [https://www.moustique.be].
21. «Loi Sexisme» du 22 mai 2014, Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, https://igvm-iefh.belgium.be/fr/activites/discrimination/sexisme/loi_sexisme.
22. E. BERNSTEIN citée dans «#MeToo doit éviter le féminisme carcéral» (A. PRESS).
23. «#MeToo doit éviter le féminisme carcéral» (A. PRESS).

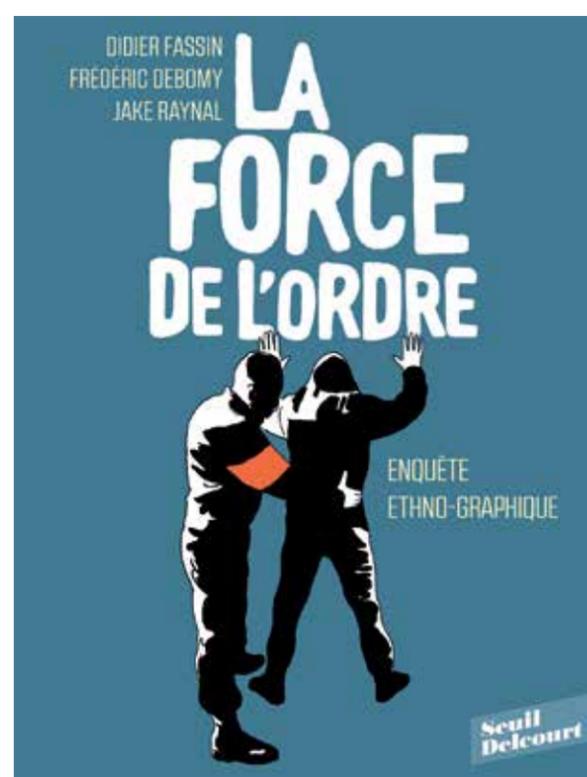
POUR ALLER PLUS LOIN

LIVRES

Une théorie féministe de la violence, Françoise Vergès, La Fabrique, 2020. Dans cet ouvrage, Françoise Vergès dénonce le tournant sécuritaire de la lutte contre le sexisme. En se focalisant sur des « hommes violents », on omet d'interroger les sources de cette violence. Pour l'auteur, cela ne fait aucun doute: le capitalisme racial, les populismes ultra-conservateurs, l'écrasement du Sud par les guerres et les pillages impérialistes, les millions d'exilé-es, l'escalade carcérale mettent les masculinités au service d'une politique de mort.

Gazer, mutiler, soumettre, Paul Rocher, La Fabrique, 2020. Face à ce qu'il perçoit comme une crise du maintien de l'ordre, l'État attise la brutalité de sa police en la dotant d'un arsenal militaire toujours plus puissant et fourni – au grand bonheur des marchands d'armes. Démontant la rhétorique humanitaire de ses défenseurs, Paul Rocher montre que le recours massif aux armes non létales est la marque d'un étatisme autoritaire de plus en plus intolérant à toute contestation dans une période de recul social majeur. Conçues comme des armes « défensives », elles forment dans la pratique l'artillerie de l'offensive néolibérale en cours, rappelant, à quiconque entreprend d'y résister, la nécessité de l'autodéfense populaire.

La Domination policière: une violence industrielle, Mathieu Rigouste, La Fabrique, 2012. Cette enquête, fondée sur l'observation des techniques et des pratiques d'encadrement et de ségrégation depuis ceux qui les subissent et les combattent, montre comment est assurée la domination policière des indésirables, des misérables et des insoumis en France.



La Force de l'ordre, enquête ethno-graphique, Didier Fassin, Frédéric Debomy et Jake Raynal, Delcourt, 2020. Cette étude anthropologique, qui a conduit Didier Fassin à partager le quotidien d'une brigade de la BAC pendant deux ans, a été transformée en BD. Elle aborde les rapports entre les forces de l'ordre et les habitants des banlieues, la construction de l'esprit de corps dans la police, le racisme structurel et quotidien.

Le Combat Adama, Assa Traore et Geoffroy de Lagasnerie, Stock, 2019. « Le Combat Adama, ce n'est pas seulement le combat de la famille Traoré. Mon frère est mort sous le poids de trois gendarmes et d'un système. La France a un problème avec la police et la gendarmerie : ça fait partie du Combat Adama. La jeunesse fait partie du Combat Adama. L'école fait partie du Combat Adama. Le racisme fait partie du Combat Adama. La démocratie et la justice font partie du Combat Adama. »

Pour elles toutes – Femmes contre la prison, Gwenola Ricordeau, LUX, 2019. Les luttes féministes et les luttes pour l'abolition du système pénal et de la prison sont souvent présentées comme antagonistes. Le présent ouvrage vise à délier ce nœud en explorant les formes de protection que les femmes peuvent (ou non) attendre du système pénal et en mettant en lumière les manières dont celui-ci affecte leur existence, qu'elles soient incarcérées ou qu'elles aient des proches en prison.

Police, Amal Bentounsi, Antonin Bernanos, Julien Coupât, David Dufresne, Éric Hazan et Frédéric Lordon, La Fabrique, 2020. On pense qu'elle a toujours existé et qu'elle existera toujours, mais non: la police telle que nous la connaissons est récente et les événements actuels mettent mondialement son existence même « en question ».

Bâillonner les quartiers populaires. Comment le pouvoir réprime les mobilisations populaires, Julien Talpin, les Étaques, Lille, 2020. À partir d'enquêtes de terrain et d'entretiens, l'ouvrage dévoile comment « une répression à bas bruit » s'abat sur les militants des quartiers populaires. Car si les violences policières ont acquis plus de visibilité médiatique, tout un registre de pratiques institutionnelles y « rend plus difficile et coûteux l'engagement » (harcèlement judiciaire, plainte pour diffamation).

Critique de la sécurité: accumulation capitaliste et pacification sociale, Christos Boukalas, Mark Neocleous, Claude Serfati, Eterotopia, 2017. Les auteurs critiquent la notion de « sécurité » elle-même, en particulier ce qu'elle tend à naturaliser et légitimer en termes de rapports de pouvoir et de formes de domination. [<http://www.eterotopiafrance.com>]

MUSIQUE

Quand la police nous fait chanter, collectif. On a beaucoup chanssonné les forces de l'ordre, et depuis longtemps. Il faut dire qu'il y a matière! [<https://librairie-quilombo.org/quand-la-police-nous-fait-chanter>]

« Fuck tha Police » - violences policières - du rap au hardcore, pointculture, 2021. Playlist musicale reprenant des morceaux consacrés aux violences policières et à la haine envers les forces de l'ordre, par des artistes venant de milieux très différents [<https://www.pointculture.be/magazine/articles/playlist/playlist-violences-policieres/>].

AUDIO

Sur le féminisme anti-carcéral, Radio Pirate. Tant qu'il le faudra! 28 novembre 2020. <https://www.youtube.com/watch?v=g46ePDTO4pc>.

Représentation médiatique des violences policières: l'affaire Mawda, ZinTV, 2020. L'affaire Mawda est malheureusement un cas d'école qui témoigne d'un racisme structurel en Belgique, d'une politique migratoire criminalisante et de désinformation médiatique quand il s'agit de couvrir des violences et des crimes issus de l'action policière. [<https://zintv.org/video/representation-mediatique-des-violences-policieres-laffaire-mawda/>].

D'autres audios & vidéos en lien avec le sujet de notre dossier sont accessibles sur le site de ZinTV.

VIDÉO



À nos corps défendants, IanB, 2020. Ce film ne raconte pas une histoire. Il se veut une approche sensible et radicale des violences psychologiques et physiques infligées aux habitant-es des quartiers populaires par la police. Les récits prennent place dans la France des vingt dernières années, celle de l'après-Sarkozy, et sont rapportés par les premier-ères concerné-es [https://www.youtube.com/watch?v=zrHcc_rPacE].

Émission spéciale sur la répression en période de confinement, Tout va bien, 2020.

Une émission relayant des témoignages de victimes d'abus et de violences policières à Liège et à Bruxelles, pendant le confinement. [<https://www.youtube.com/watch?v=ThuYBpn3xYg>]

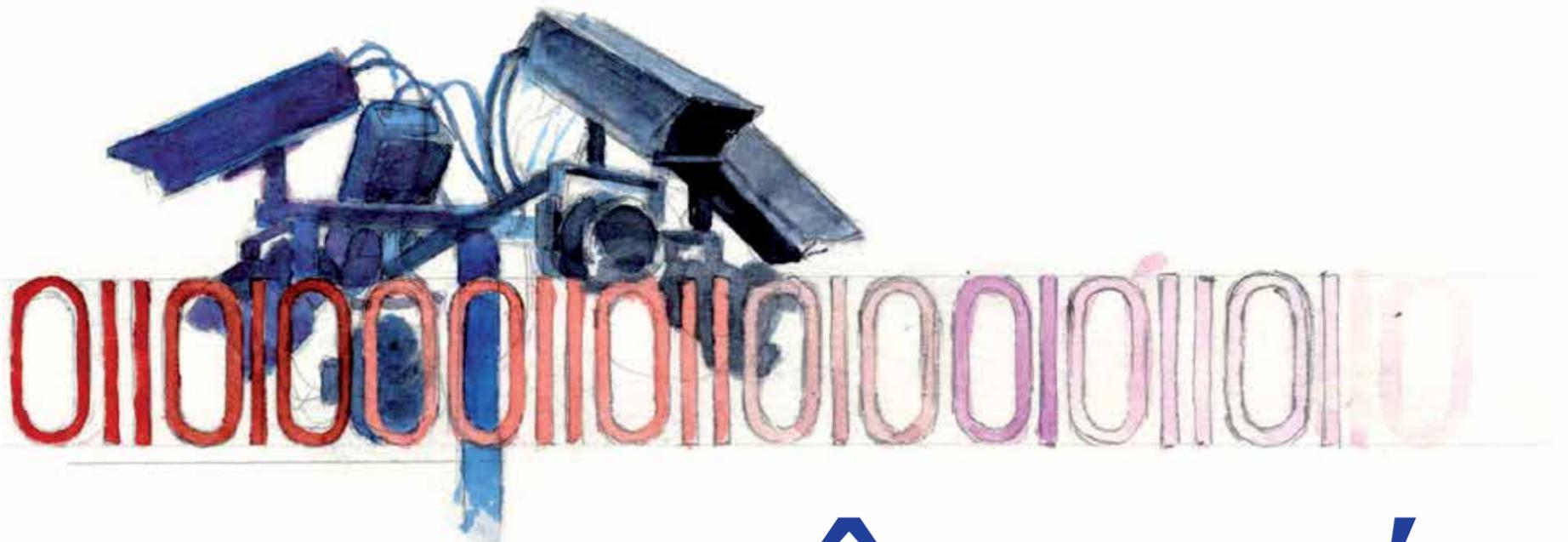
ARTICLES & PUBLICATIONS

Cureghem criminelle, Université populaire d'Anderlecht, 2018. Dans ce dossier, l'UPA analyse l'image de Cureghem à la lumière de l'histoire des relations entre les habitants et les forces de l'ordre, abordant également les multiples facettes de ce quartier et de ses habitant-es. [<http://universitepopulaireanderlecht.be/revues/cureghem-criminelle>]

Communiqué de la famille d'Adil, 30 novembre 2020. Communiqué paru après que le parquet ait remis publiquement son réquisitoire de non-lieu en faveur des policiers impliqués dans la mort d'Adil. À travers ce texte, la famille et les proches d'Adil réaffirment leur demande de justice et d'audience publique et souhaitent partager leurs questionnements [https://www.ieb.be/IMG/pdf/cp-famille_adil.pdf].

Fémonationalisme et droits des femmes en France: quel type de remaniement? Charlene Calderaro, 2020. C. Calderaro revient sur le dernier remaniement du gouvernement français et les questions que celui-ci soulève pour le mouvement féministe (manifestations féministes contre les nominations de Gérald Darmanin ou encore d'Éric Dupont-Moretti) [<https://www.contretemps.eu>].

Condamner les débordements, c'est être complice des violences systémiques, Gen Ueda, Vice Belgique, janvier 2021. « Dommage que la manif se soit terminée comme ça », ou comment mettre à l'écart certaines formes d'expression contribue à renforcer l'oppression systémique. [www.vice.com]

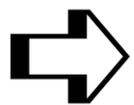


SOURIEZ, VOUS ÊTES FILMÉS !

MAIS AUSSI PUCÉS, PISTÉS, ESPIONNÉS, MONITORÉS, ENREGISTRÉS, SURVEILLÉS, GÉOLOCALISÉS, INSPECTÉS, CONTRÔLÉS, CENSURÉS, GOUVERNÉS

Aux USA, l'idée de dissoudre la police s'est récemment imposée dans les débats, au point que la ville de Minneapolis, où est mort George Floyd, étudie sérieusement la question. Certaines voix se sont néanmoins élevées pour mettre en garde contre une issue quelque peu dystopique en cas de récupération de cette perspective radicale : et si la police de rue n'était supprimée que pour être remplacée par une forme plus discrète, plus insidieuse ?

COLLECTIF TECHNOPOLICE BRUXELLES



Ces dernières années, aux États-Unis, le mouvement Black Lives Matter mène campagne pour mettre fin aux assassinats policiers. S'interrogeant sur la possibilité de réformer une institution ancrée dans l'histoire raciste et coloniale du pays, la proposition d'une abolition de la police s'est progressivement imposée dans les débats, jusque dans les rangs du Parti démocrate. Certains se méfient cependant du risque de récupération de cette perspective radicale : et si la police de proximité n'était supprimée que pour laisser la place à de nouvelles formes de répression ? Et si la police ne disparaissait que pour être remplacée par la « technopolice » ? Cette question pourrait nous sembler lointaine. Mais la multiplication récente des décès au contact de la police belge pourrait nous surprendre. Le risque d'avènement d'une « technopolice », nous allons le voir, est on ne peut plus proche.

En effet, à Bruxelles, on entend toujours plus fréquemment parler de « Smart City » ou de « ville intelligente », d'innovations technologiques censées accélérer les flux numériques et leur traitement (5G), d'outils toujours plus

sophistiqués et automatisés comme les « caméras intelligentes » et même des « poubelles intelligentes » ! À en croire les autorités, il serait absolument nécessaire d'investir massivement dans ce secteur, la capitale européenne ne pouvant évidemment pas se permettre de rater le virage technologique !

Les discours technophiles mettent en avant les bénéfices que ces technologies devraient apporter : améliorer la qualité de vie des individus, que cela soit sous l'angle de la santé, de la sécurité, de la mobilité, etc. Si ces bienfaits restent à démontrer, d'autres enjeux sous-tendent leur déploiement, notamment d'immenses intérêts économiques pour des acteurs privés, et une volonté de contrôle social toujours accrue du côté des acteurs publics.

La carte d'identité électronique, les caméras capables de reconnaître les plaques d'immatriculation (ANPR), les caméras à reconnaissance faciale (dont la légalité fait encore débat mais néanmoins prédéployées), les drones survolant l'espace public et notamment les manifestations, les compteurs énergétiques intelligents, etc. : tous ces termes nous sont familiers, les médias en parlent un peu,

la ville les accueille petit à petit... Les temps changent, s'agirait-il de les accepter ? Souvent, le déploiement de ces outils sécuritaires visant à quadriller, classer, surveiller, punir dans le but d'orienter et de réguler les comportements se fait dans l'indifférence, grâce à la complicité liant l'industrie et les décideurs politiques ; ces derniers étant dans le meilleur des cas coupables par négligence ou naïveté, lorsqu'ils ne sont pas eux-mêmes à l'origine de l'adoption de ces gadgets liberticides.

LE FUTUR EST DÉJÀ LÀ

On pourrait penser que ces technologies, ce que Google sait sur nos déplacements, ce que Facebook sait de nos préférences, ont peu d'impact réel sur nos vies. Que, si l'on a rien à cacher, il n'y a rien à craindre, et finalement que tout cela se déroule loin de nous.

Or, ce que nous avons vécu durant l'année 2020 témoigne du fait que les technologies de surveillance, la collecte de données sur notre environnement et sur nos vies, et le contrôle de l'État (à travers l'institution policière notamment) n'attendaient pas grand-chose pour converger.

En effet, depuis le début de la pandémie de Covid-19, plusieurs « besoins » de surveillance et de suivi de la population ont émergé : confinement, suivi des patients malades ou encore surveillance des récalcitrants. Les mesures restreignant nos actes (couvre-feu, restrictions des déplacements, interdiction de se réunir ou de manifester, fermeture de nombreux lieux, port du masque obligatoire) ont pour la plupart eu lieu sous le contrôle de la police, en mesure de nous délivrer des amendes.

Plus discrètement, à ces mesures policières se sont ajoutés nombre de dispositifs technologiques : utilisation des données de géolocalisation des individus, de drones équipés de haut-parleurs ou de caméras thermiques, d'un call-center puis d'une application retraçant les contacts, de

Et si la police ne disparaissait que pour être remplacée par la « technopolice » ?

logiciels de télésurveillance des étudiant-es pour les examens à distance, de caméras de surveillance accompagnant les policiers pour les aider à verbaliser le non-respect des mesures, de bracelets électroniques empêchant les travailleurs et travailleuses de s'approcher trop près les un-es des autres et enregistrant leurs contacts, de divers capteurs pour mesurer le nombre de personnes sur un espace donné et le respect des règles, obligation de payer par voie électronique dans certains endroits et notamment pour certains services publics... La liste est interminable.

REFUSER LA TECHNICITÉ DE LA TECHNOPSIS

Au sein du collectif Technopolice, nous craignons que l'avenir ne s'annonce pas tellement plus rose.

En effet, pour partie, les technologies de surveillance et lois exceptionnelles votées dans l'urgence de la maladie sont des projets et des propositions de longue date. Autrement dit, nous ne pensons pas que la pandémie soit une machination créée par nos représentants politiques pour nous imposer de nouvelles lois et de nouvelles techniques de surveillance, mais que le Covid-19 a été une belle occasion pour sortir du placard des projets rejetés auparavant ou jugés inaudibles jusqu'alors. Il n'y a ici rien de neuf : de la même façon, le déploiement de caméras s'est révélé plus acceptable après des événements violents dans les villes¹.

Ce qui nous semble devoir être réfléchi collectivement, ce sont les nouveaux liens qui se tissent entre des firmes privées qui proposent des techniques et des technologies incroyables, et des gouvernements publics qui leur achètent des solutions, souvent loin des sphères médiatiques, discrètement, et sans qu'il nous soit vraiment possible de nous y opposer.

Ce qui change, c'est aussi la technologie elle-même, ce que permettra notamment la 5G en termes de traitement d'images caméra, c'est la reconnaissance faciale, c'est la localisation au mètre et demi près de chaque personne munie d'un smartphone connecté au réseau.

Ce qui change encore c'est que personne ou presque n'y comprend rien, et que les contrats passés avec des firmes privées sont potentiellement une menace pour nous toutes. Les solutions mises en œuvre sont de plus en plus compliquées et complexes, ne laissant qu'aux experts le droit de se prononcer sur elles.

Dans une ville comme Bruxelles, dans laquelle la localisation des caméras ne fait pas l'objet d'une communication publique, les espaces publics dans lesquels il est possible d'échapper à la surveillance se restreignent d'année en année, sans qu'on puisse aisément l'objectiver.

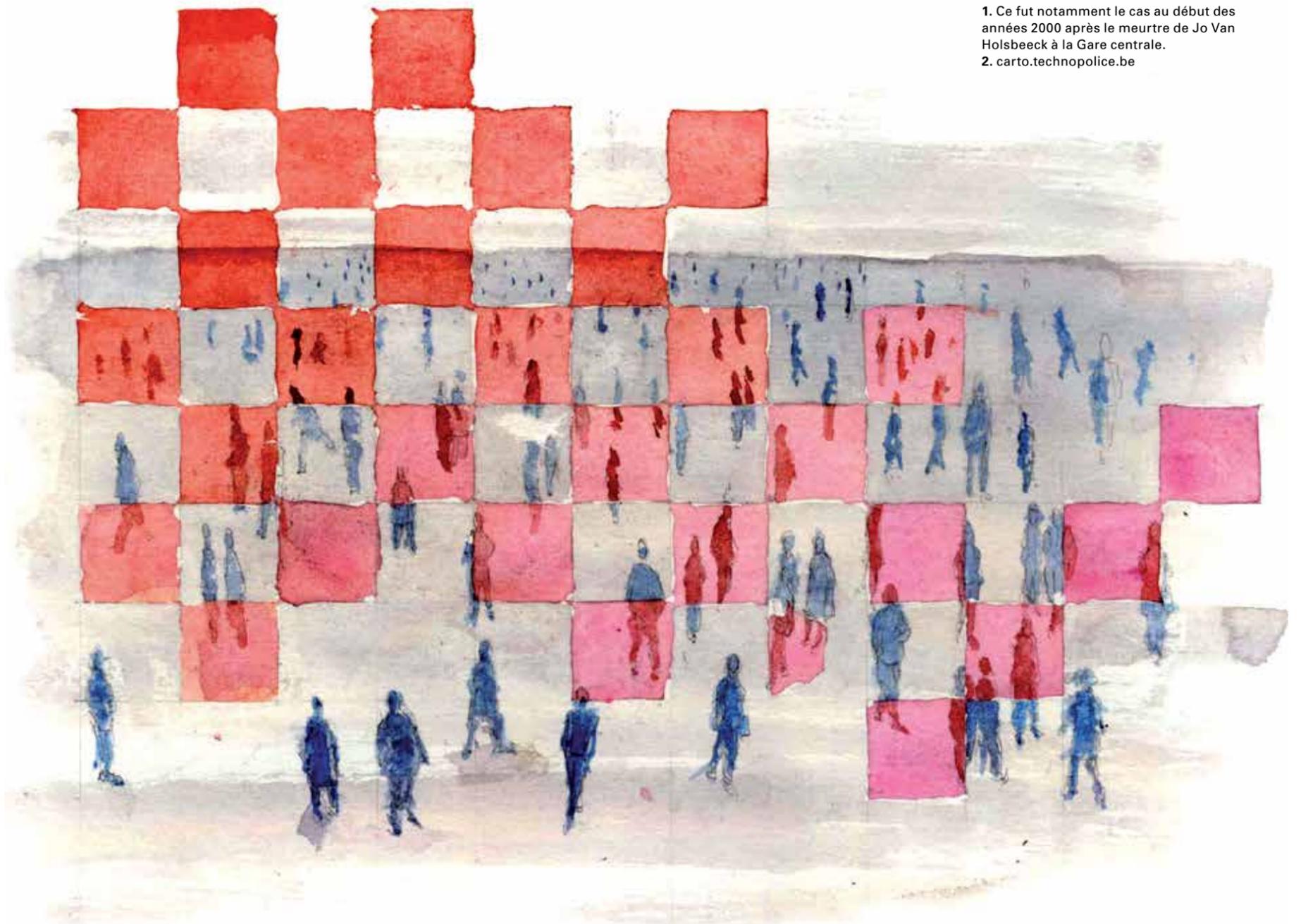
Que nous restera-t-il comme possibilité de contestation dans un monde totalement surveillé?

La question qui se pose, c'est finalement : que nous restera-t-il comme possibilité de contestation dans un monde totalement surveillé? Voilà pourquoi nous voulons réaliser un travail informatif et critique sur les technologies de la surveillance, nous souhaitons donner à chacun-e la possibilité d'appréhender ces enjeux. Pour ce faire, nous réalisons par exemple une carte illustrant l'emprise spatiale des différents projets technosécuritaires². Cette carte se construit petit à petit

avec toutes les personnes qui souhaitent y participer, elle a notamment pour but de rendre visibles les aspects concrets de la surveillance. En effet, si on parle de Facebook, de la NSA, de l'intelligence artificielle, ou du « cloud », on s'aventure sur des territoires imaginaires, sur lesquels nous n'avons que peu de prise. Or le soi-disant « cloud » est en fait un réseau de serveurs informatiques, de systèmes de refroidissement, de câbles électriques et de fibres optiques. De même, la vidéosurveillance ou la 5G ont une matérialité : caméras, câbles, antennes, centres de contrôle, etc. Autant d'éléments qui nous entourent et dont on peut s'opposer à l'installation dans nos espaces de vie.

Même si ces technologies se déploient rapidement, et si elles sont difficiles à appréhender, les comprendre nous permet de bâtir des outils et des stratégies de résistance contre la surveillance, afin que le déploiement de ces outils policiers s'enraye, que la militarisation de l'espace public soit mise en échec et qu'*in fine* la technopolice trépasse! ♦

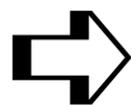
1. Ce fut notamment le cas au début des années 2000 après le meurtre de Jo Van Holsbeeck à la Gare centrale.
2. carto.technopolice.be



URBANISME & POLICE FINI DE SE COURTISER, L'UNION EST DÉCLARÉE !

La Région bruxelloise vient de se doter d'un guide à l'usage des urbanistes pour sécuriser les espaces publics, l'occasion pour nous de revenir sur l'art de policer la ville par la ville elle-même. Exploration d'une légende urbaine.

SARAH DE LAET, IEB & CORENTIN DEBAILLEUL, IGEAT-ULB



Depuis quelques années, le collectif *Design for Everyone*¹ s'en prend au mobilier urbain anti-SDF. Bancs ne permettant pas de se coucher et quelquefois même de s'asseoir, espaces cloutés, zones grillagées, toute une liste de dispositifs détestables sont représentés sur la carte *Brussels Prout Map* réalisée par le collectif.

Celui-ci ne se contente d'ailleurs pas de dénoncer une forme d'architecture hostile mais intervient aussi directement dans l'espace public pour le rendre un tant soit peu convivial et utilisable, même par des personnes sans abri. L'ajout de quelques planches suffisent souvent à mettre hors d'état de nuire les pointes menaçantes. Quand ce type d'aménagement s'en prend aux plus démunis, l'injustice est particulièrement frappante. Mais ce n'est peut-être là que la pointe émergée de l'iceberg. En effet, si les situationnistes dénonçaient déjà le caractère éminemment répressif de l'art d'aménager les villes au milieu du xx^e siècle, le mariage entre police et urbanisme s'est depuis officialisé. L'union prend tantôt le nom de «prévention situationnelle», tantôt celui d'«urbanisme défensif», en fonction du caractère plus ou moins critique de celui ou celle qui en parle. On trouve aussi régulièrement ses variantes anglophones «Crime Prevention Through Environmental Design» (CPTED) ou plus simplement «Security by Design». C'est cette dernière appellation que la Région bruxelloise a choisie d'intégrer dans ses recommandations urbanistiques.

Ainsi, en 2015, dans le cadre de la sixième réforme de l'État, est créée Bruxelles Prévention et Sécurité (BPS), institution destinée à organiser «une gestion centralisée et transversale de la sécurité à Bruxelles de même que le développement d'une politique régionale en matière de sécurité». Cet «organisme d'intérêt public» a tenu en mai 2019 un colloque réunissant police, armée et administrations locales, suivi en octobre de la même année par la publication d'un «guide à l'intégration de dispositifs de sécurité dans l'espace public». BPS participe aussi au partenariat européen «Security in public places» dans lequel Bruxelles doit prendre le «lead» sur les aspects d'aménagement, d'autres villes comme Nice se focalisant par exemple sur l'usage de l'intelligence artificielle à des fins sécuritaires. Le bilan de ce programme de réinvention de la pacification urbaine devrait être tiré dans le courant de cette année. Mais d'où vient l'idée que la réduction de l'insécurité pourrait passer par l'architecture ou l'urbanisme ?

À L'ORIGINE ÉTAIT LE VERBE

Surprenamment, cette tradition prend sa source dans les mouvements contestataires new-yorkais des années 1950 et 60, qui s'opposaient au modernisme, à ses grands réaménagements destructeurs et à ses formes urbaines aseptisées. Jane Jacobs, fer de lance de ce contre-courant, publie en 1961 un ouvrage qui a marqué l'histoire de l'urbanisme : *The Death and Life of Great American Cities*². Dans celui-ci, elle plaide en faveur de quartiers à taille humaine, où la sécurité est garantie par les liens sociaux qui unissent les habitant-es. Elle met l'accent sur

la visibilité, la nécessité d'espaces dégagés permettant au contrôle social de s'exercer. C'est ce volet que reprendra l'architecte Oscar Newman en 1972 dans son livre *Defensible Space*, considéré comme le texte fondateur de la prévention situationnelle. Le sous-titre en donne le programme : «la prévention de la criminalité par l'aménagement urbain». Newman propose donc de laisser de côté la défense par Jane Jacobs de la vie urbaine dans toute sa richesse et sa diversité pour adopter un point de vue policier dans la planification des villes. La priorité est alors la visibilité : il faut surtout éviter les recoins, les impasses, les zones d'ombre. Dans les années

La priorité est alors la visibilité : il faut surtout éviter les recoins, les impasses, les zones d'ombre.

1980, le tournant néolibéral n'épargne pas la criminologie. Se répand l'idée que le criminel est un *homo economicus* comme un autre et qu'il faut donc augmenter le «coût» des délits, ce qui signifie tolérance zéro et lourdes peines dans la répression et multiplication de grillages, barbelés et autres portes blindées pour entraver un éventuel passage à l'acte. Ces vingt dernières années, c'est bien sûr le risque terroriste qui s'est imposé dans la discipline, comme on va le voir au travers du récent guide bruxellois.

SUIVEZ LE GUIDE, NON PEUT-ÊTRE ?

Penchons-nous plus en détail sur ce «Guide à l'intégration de dispositifs de sécurité dans l'espace public»³. Publié par perspective.brussels après le colloque de BPS, il entend soutenir les «opérateurs, gestionnaires et concepteurs d'espace public avec les principes de sécurisation physique et les procédures administratives y afférentes» (p. 7), sur base des théories en la matière ainsi que d'une étude réalisée sur le Quartier européen. Il s'intéresse tout particulièrement aux attaques par véhicule bélier. Pour les auteurs, il s'agit en somme de penser la rénovation et le réaménagement des espaces publics en fonction de cette nouvelle menace. Une menace qui, selon les événements récents, plane moins sur des lieux symboliques que sur des espaces fortement fréquentés (dits «soft targets»). Autrement dit, tous les lieux dans lesquels se rassemble

un nombre important de personnes, et donc les espaces publics. Penser «Security by design» au regard de ce risque, c'est donc en partie éluder la question des usages actuels et potentiels de ces lieux. C'est par exemple installer sur une place, à l'intersection avec les rues qui s'y jettent, des bancs en béton pour qu'ils bloquent d'éventuelles voitures béliers, ou encore rendre un parcours sur un piétonnier sinueux pour empêcher une accélération en ligne droite.

Outre cette menace spécifique, le guide reprend les principes généraux de la prévention situationnelle, des principes déjà mis en œuvre discrètement, que leur efficacité ait ou non été prouvée.

Ainsi le premier principe, celui de la «surveillance naturelle», entend proposer un aménagement qui permette à tout un chacun de contrôler l'espace public, et donc rendre plus difficile la réalisation de crimes. Toute une série de dispositifs relève de ce principe : maximiser les espaces ouverts afin de réduire le plus possible les recoins cachés qui encourageraient les délits ; dégager la vue afin d'augmenter le contrôle social et l'efficacité du travail de la police et des caméras ; penser l'éclairage public pour qu'il permette aux caméras de bien filmer les visages ; éviter que ne soit aisément identifiables des «chemins de fuite» ; penser les éléments naturels pour qu'ils donnent ou non envie d'adopter certains comportements (par exemple planter des cactus pour éviter que les gens ne s'assoient sur le rebord des bacs de plantes, déployer des pierres irrégulières sur lesquelles un groupe ne puisse pas s'installer) ; déployer du mobilier urbain qui obstrue le moins possible la vue, et finalement soutenir la mixité dans les quartiers (elle aurait également des vertus sécuritaires).

La «surveillance naturelle» entend proposer un aménagement qui permette à tout un chacun de contrôler l'espace public.

Le second principe est celui de l'entretien et de la gestion, et se réfère à la théorie de la «vitre brisée». En somme, lorsque les espaces sont mal entretenus, la petite délinquance augmenterait, tandis que de jolis espaces publics rendraient les habitant-es fier-es de leur quartier et donc plus prompt-es à se sentir investi-es d'une mission de surveillance. L'entretien des espaces publics n'est alors plus une fin en soi, pour le respect et le bien-être des habitant-es, mais une technique qui serait en mesure de pousser les gens à opérer un plus grand contrôle social sur des lieux rendus «propres».

Troisième principe : le «support aux activités», il consiste à adjoindre aux deux premiers des dispositifs qui soutiendront l'attention des usagers : un pictogramme «attention les enfants jouent», ou encore le financement d'associations de quartier.

Tous ces principes devraient trouver leur réalisation concrète dans le futur réaménagement du rond-point Schuman⁴ : une place ronde, plusieurs niveaux, une statue surélevée qui dégager la vue et reflète tout ce qui se passe sur la place, un grand banc qui barre l'accès aux voitures, etc.

Finalement, ce que propose la CPTED, c'est précisément de faire de la sécurité l'affaire de tous et toutes quels que soient leurs intérêts, puisque comme indiqué dans le guide : «Les stratégies CPTED sont les plus réussies lorsqu'elles créent le moins possible d'inconvénients pour l'usager et lorsque le processus CPTED se repose sur les efforts combinés de concepteurs d'espaces publics, de leurs gestionnaires, d'associations de quartier et des forces de l'ordre» (p. 13). L'espace public est pensé et aménagé avant tout au regard des risques qui planent sur lui, plutôt que selon les activités et les personnes qu'il devrait ou pourrait accueillir.

Ces principes qui régissent nos villes ne font l'objet ni d'évaluation ni de discussion.

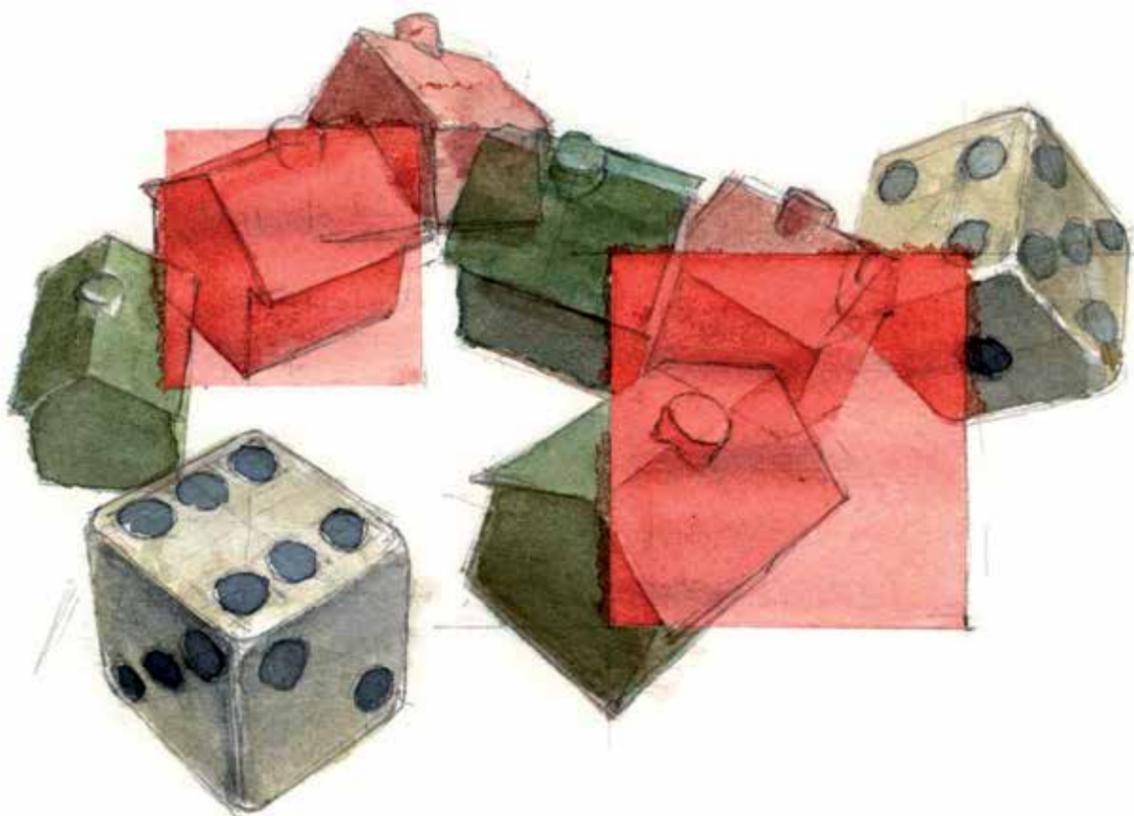
TRANSPARENCE DE FAÇADE

Ces principes qui régissent nos villes ne font l'objet ni d'évaluation ni de discussion. Aucun processus participatif ne commence par exposer aux habitant-es les règles selon lesquelles il faudra jouer. L'enjeu n'est pas ici que «l'on cacherait des choses aux habitant-es» car, pour l'urbaniste, l'architecte ou le bureau d'études, les principes de la prévention situationnelle sont totalement intégrés à leur manière de faire, à ce qu'ils et elles auront appris comme étant «une bonne rénovation d'espace public». En somme, les acteurs de la rénovation urbaine sont tous et toutes convaincu-es, plus ou moins à leur insu, que l'on peut changer ou améliorer la société en travaillant sur la forme de la ville. Cette pensée spatialiste qui imprègne nos villes occidentales revient la plupart du temps à cacher ou repousser certains groupes ou certaines activités «ailleurs».

Jean-Pierre Garnier, dans un texte bien nommé *Un espace indéfendable*⁵, rappelle qu'au prétexte que les barres de HLM étaient criminogènes on a purement et simplement détruit des logements sociaux dans les banlieues françaises. Exit les considérations sociales et économiques, ce qui amènerait de jeunes adultes à se lancer dans la vente de shit, ce serait l'existence de parkings en bas d'une tour.

Il ne s'agit pas de dire qu'il faut que les quartiers populaires soient sales et mal entretenus, il s'agit de savoir pourquoi et surtout pour qui des opérations de rénovation urbaine sont menées. Lorsqu'un quartier entier est réaménagé afin d'y améliorer l'accès de la police, en transformant des espaces publics tels que des parcs et des places en zones de circulation automobile, agit-on au profit des habitant-es ?

Ces croyances spatialistes et déterministes ne sont pas nouvelles : au XIX^e siècle, l'hygiénisme a radicalement changé les villes et la façon de les concevoir. Nous assistons à un phénomène similaire, mais nous n'avons pas de baron Haussmann pour personnifier le projet et cristalliser une opposition. La prévention situationnelle est pourtant tout aussi classiste et normative que l'hygiénisme : certains comportements sont admis et souhaités dans l'espace public, en particulier ceux de la classe moyenne. Touche par touche, on réaménage les quartiers populaires pour que leurs habitants se comportent bien, en toile de fond on rendra de moins en moins utilisables les espaces publics pour les «mauvais pauvres». SDF, jeunes qui traînent en groupe dans la rue, vendeurs à la sauvette, etc., rien n'est mis en œuvre pour que les conditions structurelles de leur vie changent, ils seront juste déplacés, plus loin, relégués à d'autres espaces. ➔





LA VILLE FORTIFIÉE AUX OUBLIETTES

Jusqu'ici, seuls les parcs semblaient résister à ces impératifs, espaces difficilement attaquables par des voitures et impossibles à surveiller par caméra. Mais le répit semble toucher à sa fin. Ces poumons de verte liberté ont durant les confinements fait l'objet d'une surveillance par des drones policiers. De façon amusante, ces drones seraient-ils justement le début de la fin de cette ville « défendable » ? En effet, leur propriété se généralise et ils ne sont plus le monopole des forces de l'ordre. Qu'on nous permette de repenser à la prise éclair du fort d'Ében-Émael par l'armée allemande en 1940. Le fort, réputé imprenable, est pourtant tombé en une nuit, car totalement impréparé contre une attaque aérienne. Il se pourrait que l'histoire en vienne à se répéter et rende obsoletes toutes les barrières, bollards ou pots de fleurs géants destinés à rendre l'espace « défendable ». Alain Bauer, chef de file des « marchands de peur » français⁶, préconise d'ailleurs aujourd'hui d'abandonner purement l'idée d'un « espace défendable » pour embrasser celle d'« espace indéfendable »⁷. Soit prendre acte : puisqu'on n'arrivera jamais à atteindre la sécurité totale, mieux vaut désormais accepter de vivre avec la menace. En pratique, il propose de multiplier les contrôles au hasard, de mettre en place des checkpoints prêts à se changer en zone de guerre, mais surtout de convertir chaque citoyen en acteur de la sécurité, toujours vigilant. Selon Bauer, nous devrions tous être au fait des techniques de contrôle et d'évacuation

des foules pour mieux nous y soumettre. Idéalement, il faudrait même que nous soyons prêts à prendre une part active et nous changer à tout instant en « résistants ». Accepter donc, et surtout ne jamais s'interroger sur les causes ni du terrorisme, ni de la criminalité en général. Il faut dire que certaines pistes de réponse remettraient trop de choses en question. Selon une vaste recherche menée par des épidémiologistes⁸, la plupart des problèmes sociaux, de l'obésité au taux d'incarcération, de l'espérance de vie au nombre d'homicides par an, seraient hautement corrélés aux niveaux d'inégalité. Dans un autre registre, il existe des corrélations significatives entre le nombre d'attentats commis sur le territoire d'un État et l'implication de celui-ci dans des interventions militaires à l'étranger⁹. Les experts en sécurité ne se bousculent pourtant pas pour promouvoir le pacifisme ou l'égalitarisme. ♦

La priorité est
alors la visibilité :
il faut surtout
éviter les recoins,
les impasses, les
zones d'ombre.

1. <http://www.articule.be/actions/design4e1>
2. J. JACOBS, *Déclin et survie des grandes villes américaines*, Parenthèses, 2012.
3. « Guide à l'intégration de dispositifs de sécurité dans l'espace public », octobre 2019, Urban, perspective.brussels, Bruxelles prévention et sécurité.
4. Pour aller plus loin sur le réaménagement des espaces publics dans le Quartier européen : <https://www.ieb.be/Quartier-Leopold-Institutions-politiques-et-espace-public>
5. J.-P. GARNIER, *Un espace indéfendable*, Le monde à l'envers, 2012.
6. M. RIGOUSTE, *Les Marchands de peur : la bande à Bauer et l'idéologie sécuritaire*, Libertalia, 2011.
7. A. BAUER et l'espace indéfendable (2018) : <https://www.geostrategia.fr/undefensible-space-terrorisme-sanctuariser-les-lieux-ou-protoger-les-personnes/>
8. K. PICKETT et R. WILKINSON, *The Spirit level : why more equal societies almost always do better*, London, Allen Lane, 2009.
9. « Le lien entre guerre et terrorisme : ce qu'en disent les études », *le Nouvel Obs*, 2020 [<https://www.nouvelobs.com>].

VOIX DU TERRAIN

MAISON DE QUARTIER « LA ROSEÉE »

Ibrahima est décédé d'un arrêt cardiaque lors de son interpellation le 9 janvier 2021. Il n'est pas le premier à mourir et à avoir vécu à Cureghem. Adil est également mort lors de son interpellation quelques mois plus tôt.

CATALINE SÉNÉCHAL, INTER-ENVIRONNEMENT BRUXELLES



Fabienne Marique les connaissait tous les deux, surtout Ibrahima, car ses frères et sœurs ont été inscrits au soutien scolaire organisé à la Rosée, l'association qu'elle coordonne depuis trente-cinq ans. Nous l'avons rencontrée pour connaître son point de vue de travailleuse au sein d'une association de terrain sur la situation. David, animateur dans la même association, participait également à l'entretien.

Fabienne, il y a quelques jours, tu m'as dit, à propos de la mort d'Ibrahima: «ça m'a fait un coup.» Peux-tu développer?

«Je vais parler pour moi en tant que travailleuse sociale. La mort d'Ibrahima, c'est un horreur, c'est perdre un enfant. C'est aussi incompréhensible, savoir que quelqu'un peut mourir pour ne pas avoir respecté une règle. Depuis le confinement, notre association a plein de règles à respecter qui viennent de tous sens et vont dans tous les sens (Mensura, Actiris, Cocof). Si nous devions tout respecter à la lettre, nous ne travaillerions plus... alors que nous travaillons avec les principales populations qui sont impactées financièrement, économiquement, moralement, et ce deuil en plus, c'est de trop.»

Tu travailles depuis trente-cinq ans dans le quartier. Vois-tu une évolution des violences policières, sur leur intensité ou sur la quantité de jeunes qui les subissent?

«Bon, il y a toujours eu un problème police-jeunesse et ce n'est pas propre au quartier. Mais... oui, ça a évolué. Avant, il y avait un dialogue avec la police: quand on organisait une fête, les commissaires étaient là, il y avait les policiers qui aidaient à la construction du projet de fête. Pour moi, et c'est un point de vue purement personnel, la charnière, ce sont les attentats. Certes, ils (les policiers) ont subi de plein fouet les attaques, mais la population bruxelloise aussi. Mais, depuis lors, ils se montrent arrogants. Je me souviens d'une fête au parc de la Rosée, organisée par une association

pour son anniversaire. C'était la police qui décidait qui rentrait, alors que c'est le parc des habitants. Lorsqu'on a fait des distributions alimentaires à Schaerbeek, la police est venue nous demander s'il nous fallait de l'aide. Alors qu'ici à Anderlecht... Mohamed et ma fille étaient à l'entrée, elle est brune de peau: ils sont restés au milieu, sans un salut et ont demandé à rencontrer la responsable. Quand ils m'ont vue arriver, moi, la blanche à cheveux blancs, ils étaient étonnés, mais m'ont lancé: "si vous n'arrêtez pas ça, on va tout disperser". J'avais pourtant fait garder les distances et compagnie. Je ne dis pas qu'ils sont tous comme ça, mais d'après mes récentes expériences, ici, à Anderlecht, il n'y a pas de respect de la police vis-à-vis de la population. Moi, ça me pose un problème vis-à-vis des jeunes. [...] Et je pense que l'axe préventif est parti en poussière. Je ne sais plus qui sont les commissaires et compagnies responsables du quartier. Je n'ai pas à le savoir parce que JE serais la coordinatrice de la Rosée, non. Mais on discutait parfois avec la police en cas de violence familiale. On avait cette relation, mais on ne l'a plus maintenant.»

«Quand on se baladait à trois, il se faisait contrôler, pas nous.»

Si on lui demande «Et qui pourrait aider à rétablir ce lien?»,

Fabienne pense que «c'est une volonté communale et là, c'est le bourgmestre, car il est le chef de la police».

On peut également s'interroger sur le contexte du travail social et si ces épisodes de violences policières ont une influence sur celui-ci. Fabienne précise que «nous accueillons des enfants de moins de 12 ans. Ils ont une autre manière de penser que des adolescents, mais moi, lorsque cela débat, j'ai du mal à expliquer aux enfants que la police est là pour nous protéger. J'ai beau dire, "ils ne sont pas tous comme ça", c'est le discours que nous tentons de tenir, mais là, ça commence à être difficile!»

Ils en parlent entre eux?

«Pas trop. Ils ont été solidaires du gamin qui a perdu son frère, le petit frère d'Ibrahima. On sentait qu'ils essayaient d'être doux avec lui, mais, non, ils n'en ont pas discuté.»

Et vous n'avez pas prévu de le faire?

«Je m'étais dit qu'on allait le faire, mais avec les mesures Covid, on a le nez sur le guidon, on avance, on avance, mais on ne sait plus prendre le temps de faire les choses correctement.»

David, animateur à la Rosée, précise: «Les enfants n'ont pas pu développer énormément de langage autour de ça. La violence sociale, on la ressent par effet de résonance sur les enfants, et pas seulement après des bavures policières. C'est au fur et à mesure que la société devient de plus en plus violente, même sous x formes, même les plus sournoises. On trouve que les enfants deviennent de plus en plus agressifs, violents.» «Déconcentrés», ajoute Fabienne. «Avant, c'était des cas isolés dans un groupe, cela touche des groupes entiers, sous diverses formes. Il y en a qui ne savent pas s'exprimer autrement, car certains subissent les effets des injustices et ils ne savent pas l'exprimer. On les voit arriver crescendo, de plus en plus fréquemment au sein des groupes.»

Pour clore l'entretien, nous avons voulu faire réagir Fabienne sur les propos d'une interview où Alexis Deswaef, avocat de la famille, pensait que cela n'aurait pas pu se passer de la même manière pour ses enfants, blancs de peau. Fabienne répond par un sourire, puis explique: «Oui, je l'ai vécu. C'est une réalité que j'ai vécue. L'ami de ma fille porte baskets, barbe naissante et est d'origine méditerranéenne. Quand on se baladait à trois, il se faisait contrôler, pas nous. Lui le prend très mal. Moi aussi! Il y a un souci de sale gueule.» Nous avons également voulu savoir si des gens venaient à la Rosée se plaindre du même traitement. Fabienne réfléchit et analyse alors: «Le problème, c'est que certaines personnes le vivent, mais c'est devenu comme une norme et elles ne se révoltent plus. Je ne parle pas de réponse violente, mais en écrivant des lettres, par exemple. Mais, comme le dit mon collègue, ils n'ont pas les mots. Et cela devient la norme, parfois la casserole bout et le couvercle explose. Cela explose terriblement.» David ajoute: «J'ai l'impression qu'on perd de plus en plus les mots, de plus en plus de droits. Et du coup on perd le droit d'être, le droit d'avoir, le droit d'exiger en tant que groupe, ici, vivant.» ♦

Mégaparkings sans études d'incidences, c'est fini!



PHOTO: DONALD TRUNG QUOC DON, WIKIMEDIA COMMONS

↪ Fin janvier, un arrêt de la Cour constitutionnelle, chargée de vérifier la conformité de nos lois à la Constitution, a fait grand bruit. Il annule une disposition du CoBAT (Code bruxellois de l'aménagement du territoire), modifié en 2017, qui relevait à 400 le seuil du nombre d'emplacements de parking à partir duquel une étude d'incidences environnementales est exigée. Ce seuil était de 200 places avant la réforme.

Entrée en vigueur en 2019, la réforme du CoBAT fut fortement critiquée, dans son ensemble, par le secteur associatif et nombre de comités de quartier¹. Issue de l'accord de majorité 2014-2019 du gouvernement régional, elle visait notamment à « simplifier les procédures urbanistiques, notamment pour permettre la réalisation des grands projets urbains publics et privés »². Et de fait, en réduisant drastiquement le nombre de situations nécessitant la réalisation d'une étude d'incidences environnementales, les gros projets immobiliers disposaient d'un accès

lérateur évident de procédures de plusieurs mois. Mais ce, au prix de la perte d'informations essentielles sur l'impact environnemental des mégaparkings, que peut précisément apporter une étude élaborée par un bureau indépendant. En plein contexte de crise climatique, doubler le seuil des études d'incidences des parkings, infrastructures connues pour constituer un véritable dopant à l'usage de l'automobile, laissait pantois les défenseurs de la cause environnementale.

Heureusement que des garanties procédurales existent et que des Bruxellois-es sont vigilants à leur cadre de vie et au respect des normes environnementales et urbanistiques. C'est ainsi que la Cour constitutionnelle fut saisie par un particulier, avec l'appui d'IEB, pour attaquer la disposition litigieuse. Dans son arrêt du 21 janvier 2021, la Cour constate tout d'abord que le rapport d'incidences, qui était désormais prévu pour les parkings de 200 à 400 places, n'offre pas au public les mêmes garanties que l'étude d'incidences. Elle en déduit que la majoration du seuil à partir duquel les parkings sont soumis à étude d'incidences environnementales constitue une régression significative du droit à la protection d'un environnement sain. En outre, la Cour estime que la volonté du législateur bruxellois de réduire le nombre de projets devant être soumis à étude d'incidences, compte tenu de la durée et du coût d'une telle procédure pour le promoteur et pour l'administration, ne constitue pas un motif d'intérêt

général permettant de justifier cette régression significative. En substance, la Cour conclut à la violation du principe constitutionnel de *standstill*, lequel garantit le maintien de notre niveau actuel de protection de l'environnement.

Suite à l'arrêt de la Cour constitutionnelle, les demandes de permis en cours d'instruction portant sur un parking de 201 à 400 emplacements, à l'instar du projet Lebeau au Sablon (385 places), devront faire l'objet d'une étude d'incidences sur l'environnement avant que l'autorité statue sur la demande. Il en résulte également que la légalité des permis délivrés sur la base des dispositions annulées est remise en cause. Il en va ainsi de l'énorme projet Key West à Biestebroek (383 places de parking) pour lequel un permis a été délivré ce 5 janvier 2021.

IEB et de nombreux-es Bruxellois-es se réjouissent de cet arrêt qui rappelle l'importance du principe de *standstill* pour garantir la protection de l'environnement. Et elles/ils appellent le gouvernement à respecter ce principe dans toutes ses réformes urbanistiques ! ♦

Inter-Environnement Bruxelles

1. Lire notamment le courrier adressé par IEB, l'ARAU et le BRAL aux parlementaires bruxellois.es le 12 octobre 2017: www.ieb.be/Que-devient-notre-democratie-urbaine.
2. Accord de majorité gouvernementale, 20 juillet 2014, p. 32.

Bruxelles en mouvements est un bimestriel édité par IEB, fédération des comités de quartier et groupes d'habitants. Ce journal est distribué dans une série de lieux bruxellois, mais vous pouvez également vous abonner pour le recevoir à domicile et par la même occasion soutenir notre démarche.

Consultez notre site pour voir la publication en ligne ainsi que la liste des lieux de dépôt: www.ieb.be
Abonnement annuel (6 n°): 24 euros

Abonnement de soutien: 64 euros
Versement au compte
IBAN: BE33 2100 0902 0446
BIC: GEBABEBB

Éditeur responsable: Chloé Deligne
Rue du Chimiste 34-36 – 1070 Bruxelles
Impression: Dessain – Mechelen

Graphisme: Élise Debouny,
Andreas Stathopoulos

Secrétaire de rédaction: Damien Delaunois

Coordination: Sarah De Laet, Andreas Stathopoulos

Collaborateurs: Elsa Bailly, Pamela Ciselet, Corentin Debailleul, Damien Delaunois, Sarah De Laet, Latifa Elmcabeni, Pauline Féron, Merlin Gillard, Fabienne Marique, Muriel Sacco, Claire Scohier, Cataline Sénéchal, Andreas Stathopoulos, David Weil-Rabaud, David Zazurca

Illustrations: Pierre Coubeau (FSTN)

ieB
inter-environnement
bruxelles

Rue du Chimiste 34-36 – 1070 Bruxelles
Tél.: 02 801 14 80 – E-mail: info@ieb.be

Organisme d'Éducation Permanente
soutenu par la Fédération
Wallonie-Bruxelles

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES